

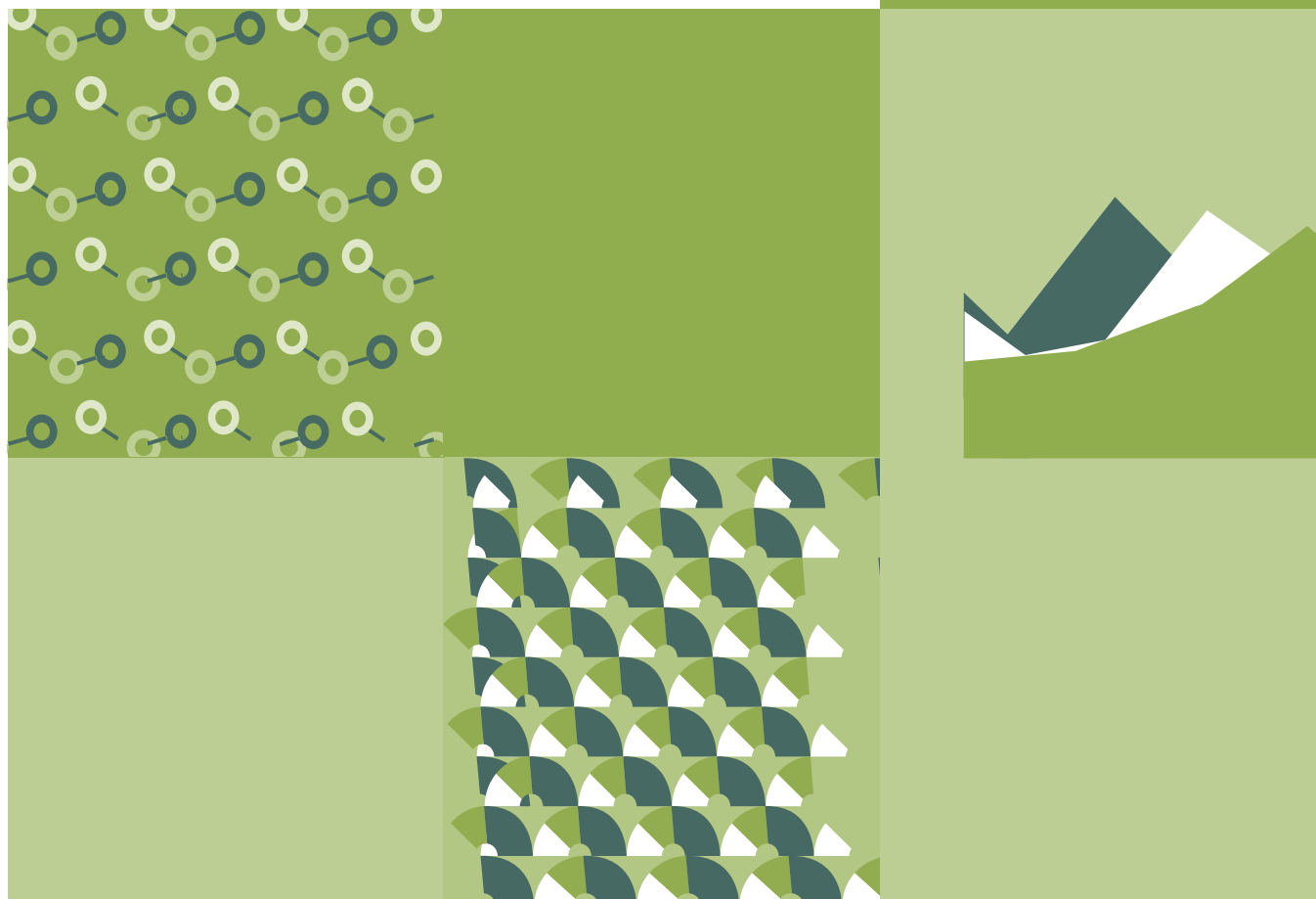


LES DOSSIERS

SEPTEMBRE 2025 N°6

Les exploitations d'élevage bovin
en Hauts-de-France

**HAUTS
-DE-
FRANCE**



SOMMAIRE

• SOMMAIRE.....	p. 2
1. Les exploitations avec bovins en Hauts-de-France	p. 4
• Une région de grandes cultures peu spécialisée dans l'élevage bovin	p. 4
• Une orientation nette vers la filière laitière	p. 5
• Près de 44 % du cheptel se trouve dans des fermes non spécialisées dans l'élevage de bovins	p. 6
• La Thiérache et le Boulonnais, terres d'élevage bovin	p. 6
• Une chute drastique de l'élevage bovin au cours du dernier demi-siècle	p. 7
• Près de 140 bovins en moyenne par exploitation en 2020	p. 8
• Des fermes bovines plus étendues... ..	p. 9
• ... Avec davantage de STH et de cultures fourragères	p. 9
• Un taux de chargement élevé.....	p. 10
• Des fermes bovines de plus grande dimension économique	p. 10
• Des ménages agricoles aux revenus moins élevés en cas d'élevage bovin	p. 11
• Un contenu en emploi plus élevé	p. 11
• Le Gaec largement plus fréquent dans les fermes bovines.....	p. 11
• Un vieillissement très net des éleveurs... ..	p. 11
• ... Et un devenir incertain pour de nombreuses fermes	p. 12
2. De l'élevage bovin aux filières laitière et allaitante.....	p. 13
• Une approche synthétique et comparative des deux filières.....	p. 13
• Des profils distincts dans chacune des filières	p. 15
3. Les fermes élevant des vaches laitières	p. 18
• Les Hauts-de-France : 9 % du cheptel de vaches laitières métropolitain.....	p. 18
• L'Avesnois et l'arrière-pays boulonnais, terres de vaches laitières	p. 19
• Près de 41 000 fermes élevant des vaches laitières en moins en 50 ans	p. 20
• Des fermes étendues, entre STH, cultures fourragères et céréaliculture.....	p. 21
• Près des deux tiers des fermes laitières sont de grande dimension économique.....	p. 21
• La moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur à 25 700 euros par an	p. 21
• 2,3 emplois équivalent temps-plein en moyenne par ferme	p. 22
• Une organisation en Gaec plus fréquente.....	p. 22
• Un vieillissement important qui devrait se poursuivre dans les années à venir	p. 22
• Quatre profils d'exploitations agricoles pour mieux décrire l'élevage de vaches laitières.....	p. 22
• La pratique culturale, un facteur structurant dans la diversité des exploitations laitières.....	p. 24
• L'élevage concomitant de vaches allaitantes	p. 24
• Bovins laitiers & Cultures.....	p. 26
• Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande et éventuellement granivores	p. 27
• Bovins laitiers spécialisés.....	p. 28
• Bovins laitiers & Bovins viande et éventuellement granivores	p. 29

4. Les fermes élevant des vaches allaitantes..... p. [30](#)

- Les Hauts-de-France : moins de 4 % du cheptel de vaches allaitantes métropolitain..... p. [30](#)
- Ouest de la région et Thiérache, terres d'élevage de vaches allaitantes p. [31](#)
- Un cheptel de vaches allaitantes qui progresse fortement entre 1970 et 2000 p. [32](#)
- Céréales et STH : près de 70 % de la sole..... p. [33](#)
- Quatre fermes sur dix sont de grande dimension économique p. [33](#)
- La moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur à 24 700 euros par an p. [34](#)
- 1,8 emploi équivalent temps-plein en moyenne par ferme..... p. [34](#)
- Une ferme sur deux est une exploitation individuelle..... p. [34](#)
- Un vieillissement prononcé qui devrait se poursuivre dans les années à venir..... p. [34](#)
- Cinq profils d'exploitations agricoles pour mieux décrire l'élevage de vaches allaitantes..... p. [35](#)
- Différents profils d'exploitations selon la présence de cultures..... p. [35](#)
- ... Ou la présence d'autres élevages p. [36](#)
- La classe « Bovins viande spécialisées » p. [37](#)
- Bovins viande & Cultures..... p. [38](#)
- Bovins viande & Cultures & Granivores..... p. [39](#)
- Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande et éventuellement granivores p. [40](#)
- Bovins viande spécialisées..... p. [41](#)
- Bovins laitiers & Bovins viande et éventuellement granivores p. [42](#)

SOURCES et DÉFINITIONS p. [43](#)

1. Les exploitations avec bovins en Hauts-de-France

Une région de grandes cultures peu spécialisée dans l'élevage bovin

Selon le recensement agricole de 2020, près de 8 200 fermes des Hauts-de-France disposent d'un atelier significatif d'élevage bovin (*encadré 1*). Leur cheptel s'élève à près de 1,12 million de têtes soit 6,4 % du cheptel de France métropolitaine (*graphique 1*).

Le cheptel bovin national est très inégalement réparti entre régions. Les six plus grosses régions d'élevage bovin (Auvergne-Rhône-Alpes, Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Normandie, Bretagne et Bourgogne-Franche-Comté) concentrent 73 % du cheptel de France métropolitaine.

À l'inverse, l'élevage bovin est anecdotique en Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Si l'on met de côté ces trois régions, les Hauts-de-France arrive en avant-dernière position, devant Centre Val-de-Loire. La région est ainsi peu tournée vers l'élevage.

La répartition du cheptel bovin par région dépend de plusieurs facteurs : la taille agricole des régions, la fréquence de l'élevage bovin dans chaque région ou encore la taille des cheptels (*graphiques 2a, 2b, 2c*).

La surface agricole utilisée (SAU) varie nettement d'une région à l'autre. Certaines régions pèsent moins de 5 % de la sole nationale (Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse) quand d'autres en concentrent plus de 10 % (Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine). Les Hauts-de-France occupe une position

Encadré 1 : Les ateliers significatifs d'élevage bovin

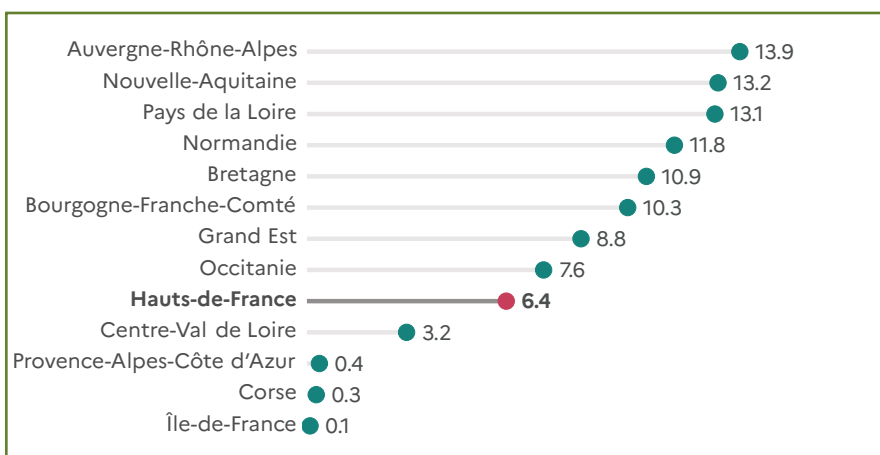
Dans ce 1er chapitre, consacré à l'ensemble du cheptel bovin, seules sont prises en compte les fermes ayant déclaré au recensement agricole 2020 élever au moins 5 bovins. Ce seuil permet d'écarter les fermes n'ayant que quelques bêtes et de se concentrer uniquement sur les ateliers significatifs d'élevage bovin.

En imposant ce seuil, le champ retenu dans le présent chapitre concerne 8 168 exploitations sur les 8 410 élevant des bovins en 2020, soit un taux de couverture de 97,1 %. Le cheptel bovin des fermes avec atelier significatif est de 1 122 000 têtes ce qui représente la quasi-totalité du cheptel bovin de la région (99,9 %).

Dans l'ensemble du premier chapitre, la dénomination de fermes bovines correspond ainsi aux fermes élevant au moins 5 bovins.

Graphique 1

Répartition du cheptel bovin de France métropolitaine par région en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

intermédiaire avec près de 8 % de la sole agricole métropolitaine.

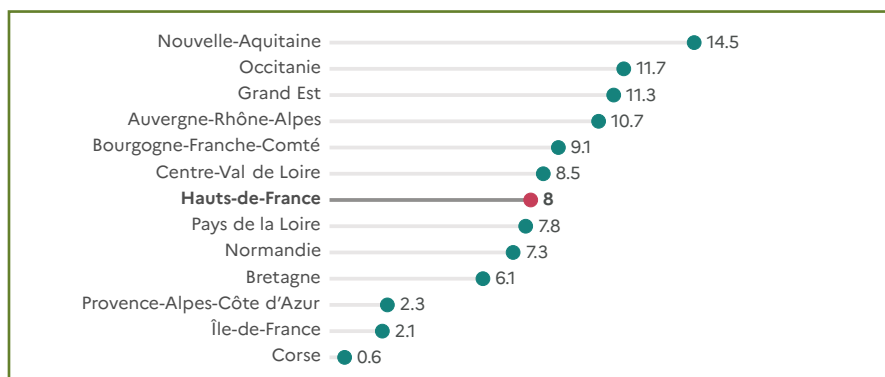
La part de fermes ayant des bovins est elle aussi très variable. Elle peut être très élevée dans certaines régions comme les Pays de la Loire, en Normandie ou en Bretagne, où plus de la moitié des exploitations élèvent des bovins. À l'inverse, elle peut être nettement moindre dans d'autres régions, notamment en Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec un peu plus d'un tiers de fermes bovines, les Hauts-de-France sont ici aussi dans une

position médiane.

La taille des troupeaux est plus élevée dans les régions de la moitié nord. Le cheptel bovin moyen dépasse les 150 têtes en Pays-de-la-Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Il est de moins de 100 bêtes sur d'autres régions comme Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou encore en Corse. En Hauts-de-France, les fermes bovines ont en moyenne 137 bovins. Parmi les régions d'élevage bovin, certaines se distinguent surtout par leur grande taille agricole sans

Graphique 2a

Répartition de la SAU de France métropolitaine par région en 2020

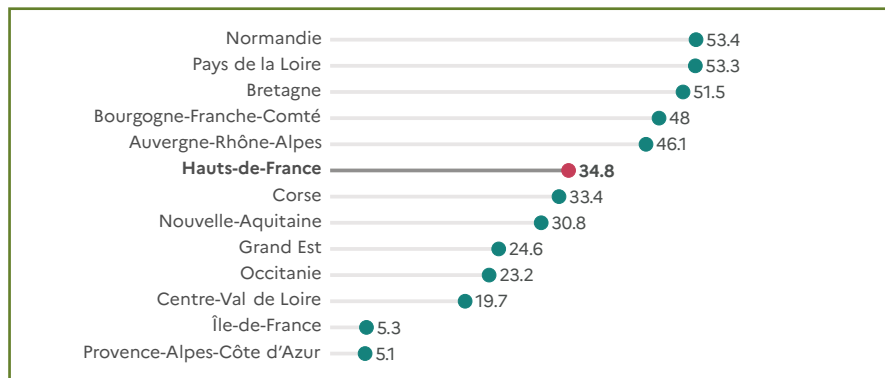


Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 2b

Part des fermes élevant des bovins par région en 2020

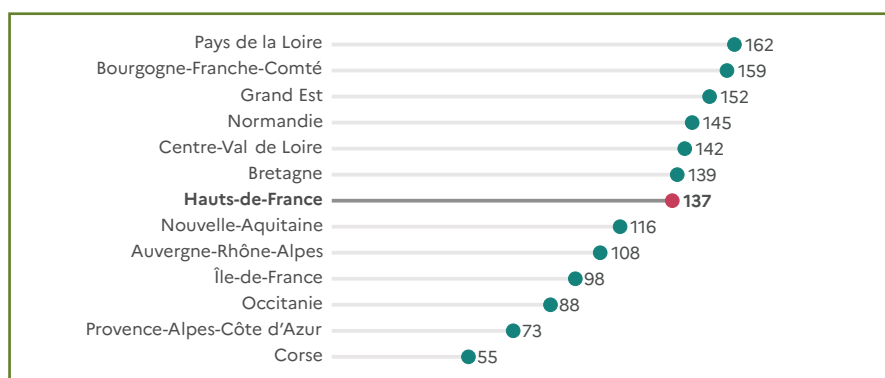


Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 2c

Taille moyenne des cheptels bovins par région en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

que les fermes avec bovins soient plus fréquentes qu'ailleurs comme en Nouvelle-Aquitaine. D'autres se caractérisent par le plus fort développement de l'élevage bovin sans qu'elles soient de grandes régions agricoles du point de vue

de leur SAU : Pays de la Loire, Normandie, Bretagne et Bourgogne-Franche-Comté. En outre, les troupeaux y sont de grande taille. Enfin, la région Auvergne-Rhône-Alpes cumule les deux aspects : elle concentre une part significative

de la sole agricole et un élevage bovin plus fréquent qu'en moyenne nationale.

Une orientation nette vers la filière laitière

Parmi les 1,12 million de bovins que compte la région en 2020, on dénombre 307 000 vaches laitières et 142 000 vaches allaitantes.

Les 307 000 vaches laitières régionales représentent 9 % du cheptel métropolitain en 2020 (*graphique 3*). Toutefois, la région est largement en retrait par rapport aux trois régions regroupant la moitié du cheptel national de vaches laitières : Bretagne, Normandie et Pays-de-la-Loire. L'élevage de bovins laitiers est donc largement concentré. À l'autre extrême, six régions représentent chacune moins de 5 % du cheptel national. Les Hauts-de-France appartiennent donc au groupe des régions en position intermédiaire avec Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes.

Avec 142 000 têtes, les vaches allaitantes sont deux fois moins nombreuses que les vaches laitières. Le cheptel de vaches allaitantes apparaît lui aussi nettement concentré sur certaines régions. Quatre d'entre elles représentent près des deux tiers du cheptel métropolitain : Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté.

Les régions apparaissent assez souvent spécialisées sur l'une des deux filières : Normandie et Bretagne pour la filière laitière, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie pour la filière allaitante. Les Hauts-de-France, sans être une région d'élevage bovine, sont donc

avant tout orientés vers la filière laitière.

Les vaches laitières et allaitantes représentent respectivement 27 % et 13 % du cheptel bovin régional. Parmi les autres bovins, les femelles de plus d'un an pèsent pour un quart du cheptel. Le reste est principalement constitué de jeunes bovins de moins d'un an.

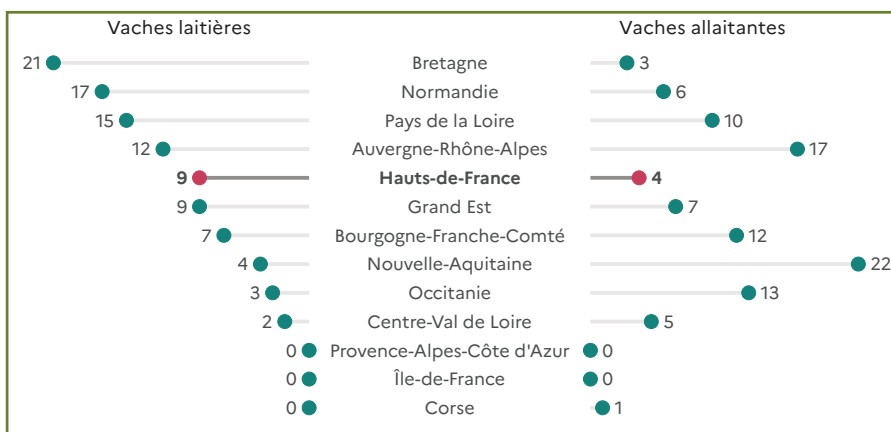
Près de 58 % des bovins de la région sont des races à lait, contre 41 % en France métropolitaine. Neuf sur dix sont de race Holstein (contre 68 % à l'échelle nationale) ; les autres races sont de ce fait bien moins répandues : Montbéliarde, Normande, ou encore la Rouge Flamande et la Bleue du Nord, deux races dont l'essentiel des effectifs nationaux sont localisés dans les Hauts-de-France.

Près de 42 % des bovins de la région sont des races à viande, contre 59 % en France métropolitaine. Les races allaitantes sont plus diversifiées, avec 33 % de charolaises, 23 % de blondes d'Aquitaine (beaucoup plus fréquentes qu'à l'échelle nationale), 18 % de croisées et 11 % de limousines (a contrario moins répandues). On retrouve aussi la race Blanc Bleu dont près de la moitié des effectifs nationaux sont présents dans la région.

En 2023 dans les Hauts-de-France, près de 2 milliards de litres de lait ont été collectés, soit 10 % de la collecte nationale. Si le volume collecté varie d'année en année, il suit une tendance globale à la baisse depuis la fin de quotas laitiers en 2015. Cette diminution s'explique largement par la baisse continue du cheptel de vaches laitières. Celle-ci est toutefois compensée en partie par une hausse des rendements, c'est-à-dire du volume de lait collecté en moyenne par vache.

Graphique 3

Répartition des cheptels de vaches laitières et allaitantes de France métropolitaine par région en 2020 (en %)

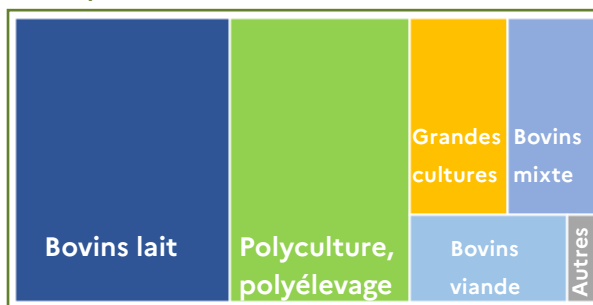


Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 4

Répartition du cheptel bovin des Hauts-de-France par orientation technico-économique (OTEX) en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Près de 44 % du cheptel se trouve dans des fermes non spécialisées dans l'élevage de bovins

Trois orientations technico-économiques des exploitations (Otex) sont dédiées aux fermes spécialisées dans l'élevage bovin, celles dont les deux tiers au moins de la PBS (*définitions*), sont issus de l'élevage bovin : « Bovins lait », « Bovins viande » et « Bovins mixte ». Toutefois, ces trois Otex ne concentrent que 56 % du cheptel bovin régional (*graphique 4*), dont 37 % pour la seule spécialisation en bovins lait. Une partie non négligeable du cheptel bovin est détenu par des fermes relevant de deux autres Otex. La première est celle de la polyculture - polyélevage avec 31 % du cheptel

régional, soit presque autant que la spécialisation en bovins lait. La seconde correspond aux grandes cultures : avec 12 % du cheptel bovin, cette Otex pèse autant que la spécialisation en bovins mixte et davantage que celle en bovins viande. La taille moyenne des troupeaux y est en revanche bien plus faible : 65 bêtes en moyenne par ferme. Pour les autres Otex, la taille moyenne oscille entre 119 pour bovins viande et 241 pour bovins mixte.

La Thiérache et le Boulonnais, terres d'élevage bovin

Deux espaces régionaux se distinguent comme des terres d'élevage de bovins (*carte 1*).

Le premier est localisé à l'est de la région, centré sur les deux

petites régions agricoles (PRA) de la Thiérache, qui concentrent ensemble 18 % du cheptel bovin régional, contre seulement 6 % de la sole agricole. À proximité, l'élevage bovin est aussi plus fréquent sur la PRA du Hainaut.

Le second espace prend la forme d'un corridor s'étendant de la PRA du Boulonnais à l'arrière-pays boulonnais (notamment la PRA du Haut-pays d'Artois) avec un prolongement vers le sud et les contrées des sept vallées (PRA du Ternois, de Ponthieu et de Vimeu).

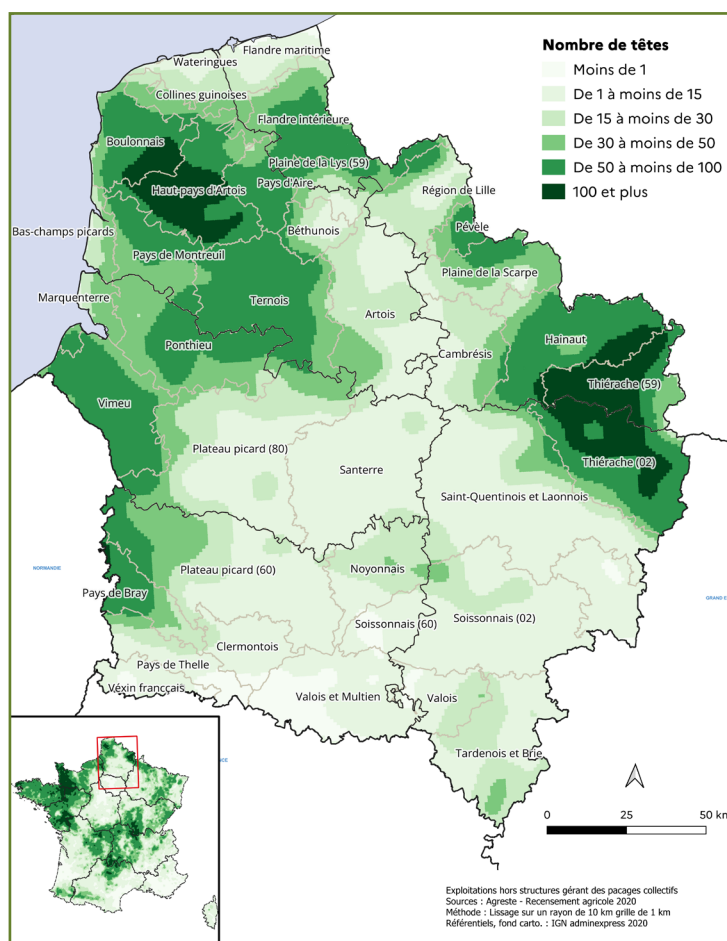
Ces élevages bovins sont parfois associés à des terroirs spécifiques et à des signes officiels identifiant la qualité et l'origine des produits. C'est en particulier le cas en Avesnois et en Thiérache dans le domaine des produits laitiers avec l'appellation d'origine protégée Maroilles.

De même, quelques fermes produisent de la viande bovine sous label rouge : viande bovine charolaise et viande bovine blanc bleu.

Au-delà de l'inscription dans ces signes de qualité et d'origine, 15 % des fermes régionales de l'élevage bovin mobilisent les circuits courts (*définitions*). Cette pratique des circuits courts est sensiblement plus élevée dans les fermes bovines de France métropolitaine (18 %). Assez logiquement, ces exploitations commercialisent en circuits courts des produits principalement issus de l'élevage : viande, lait et produits laitiers. Sept fermes bovines en circuits courts sur dix commercialisent leurs produits directement à la ferme, un quart via des commerçants détaillants, comme les bouchers et charcutiers. D'autres modes de commercialisation moins répandus

Carte 1

Localisation du cheptel bovin en 2020 (en têtes/km²)



Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

sont parfois mobilisés : sur les marchés, dans la grande distribution ou encore en point de vente collectif.

Un peu plus de 8 % des fermes bovines diversifient leurs activités par la transformation de produits agricoles. Trivialement, les activités de transformation des fermes bovines les plus fréquentes sont la transformation de viandes (pâtés, salaisons, conserves, etc.), la transformation de lait (beurre, yaourts, fromages, crème, etc.) ou encore la découpe de viande.

Une chute drastique de l'élevage bovin au cours du dernier demi-siècle

Le nombre de fermes ayant des bovins est passé de 57 000 en 1970 à 8 200 en 2020 (*graphique 5*). En un demi-siècle, le nombre de fermes élevant des bovins a donc diminué drastiquement de près de 49 000 unités dans les Hauts-de-France, soit une baisse de 86 %. Cette chute sévère de l'élevage bovin prend place dans un contexte plus global d'effondrement du nombre de fermes (- 71 %). La diminution étant plus prononcée pour les fermes bovines, la part de ces fermes a été divisée par deux en un demi-siècle, passant de 70 % en 1970 à 35 % en 2020.

Le cheptel bovin est passé de 1 809 000 en 1970 à 1 122 000 en 2020 (*graphique 6*). Il diminue ainsi de près de 686 000 têtes soit une baisse de 38 %.

L'ampleur de la chute varie au fil du temps (*graphique 7*). Quelle que soit la période retenue, le recul du nombre de fermes bovines est toujours d'au moins 3 % en moyenne annuelle, diminution toujours plus marquée que pour l'ensemble des fermes. La baisse atteint un pic au cours des années 1980 et 1990 avec respectivement – 4,6 % et – 4,7 % par an. Le nombre de fermes bovines est alors amputé de 1 300 unités en moyenne chaque année. Au cours de la dernière décennie, le recul est moindre, de l'ordre de – 3,2 % par an, soit 300 fermes bovines de moins chaque année.

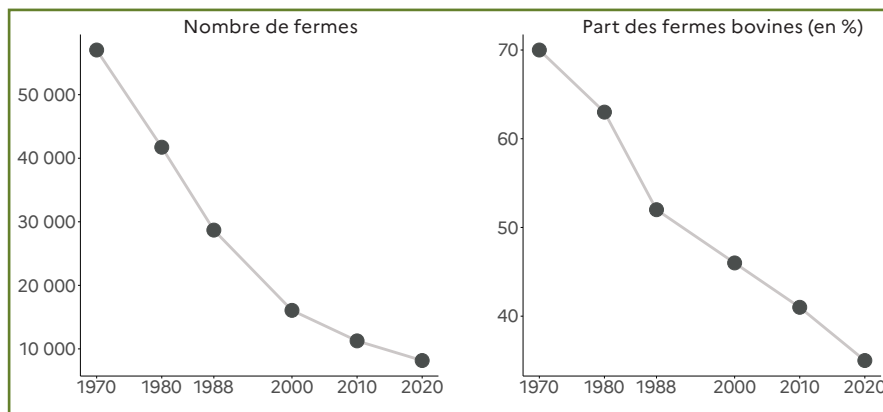
De même, chaque décennie, le cheptel bovin recule. C'est au cours des années 1980 que la diminution est la plus nette. La baisse annuelle moyenne atteint 2,3 % entre 1980 et 1988, soit près de 37 000 bêtes en moins en moyenne chaque année. Comparativement, la baisse est moindre sur la dernière décennie : 0,8 % chaque année soit près de 9 000 têtes en moins.

Près de 140 bovins en moyenne par exploitation en 2020

La chute plus rapide du nombre de fermes élevant des bovins (- 86 %) par rapport au cheptel (- 38 %) traduit une concentration croissante de ce dernier. Ainsi, la taille moyenne des troupeaux s'accroît nettement, passant de 32 têtes en 1970 à 137 un demi-siècle plus tard.

Graphique 5

Nombre de fermes bovines et part des fermes élevant des bovins en Hauts-de-France de 1970 à 2020

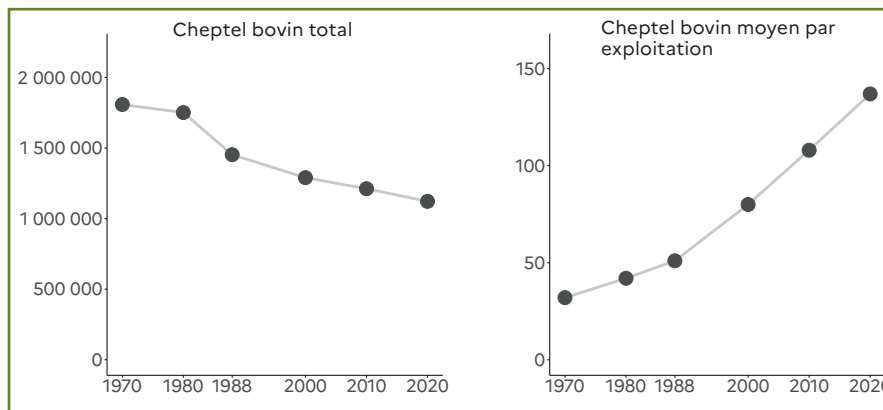


Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensements agricoles de 1970 à 2020

Graphique 6

Cheptel bovin total et moyen en Hauts-de-France de 1970 à 2020

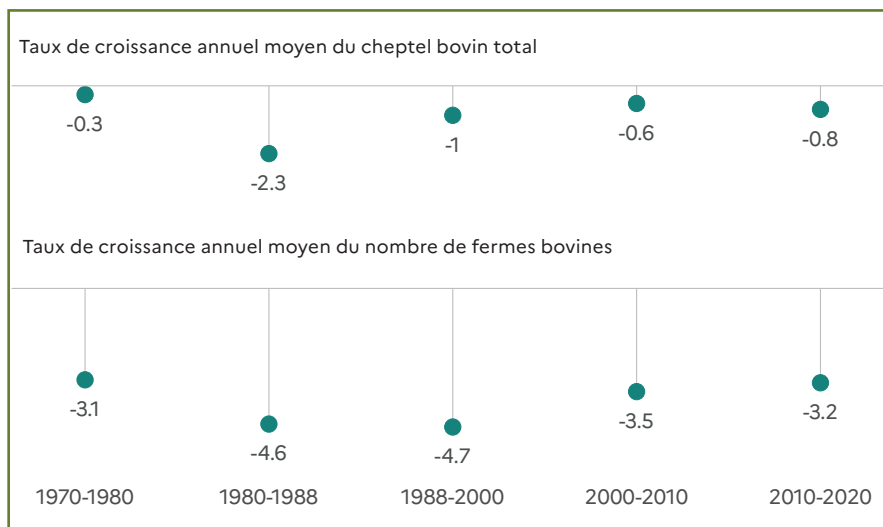


Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensements agricoles de 1970 à 2020

Graphique 7

Taux de croissance annuel moyen du cheptel bovin total et du nombre de fermes bovines en Hauts-de-France de 1970-1980 à 2010-2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensements agricoles de 1970 à 2020

En 2020, près d'un tiers des fermes bovines ont des troupeaux compris entre 100 et 200 têtes (*graphique 8*). Elles concentrent un peu plus d'un tiers du cheptel régional. Plus globalement, 84 % du cheptel est détenu par des fermes élevant au moins 100 bêtes. Les plus grandes (au moins 300 bovins, soit 8 % des fermes ayant des bovins) concentrent à elles seules un quart du cheptel régional. Les plus petites (moins de 20 bêtes, 8 % également des fermes avec bovins) représentent moins de 1 % du cheptel.

Des fermes bovines plus étendues...

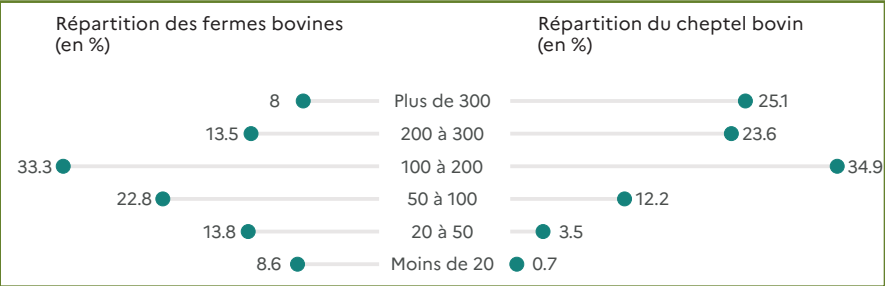
Les fermes élevant des bovins, qui regroupent 35 % des exploitations régionales, concentrent près de 40 % de la sole des Hauts-de-France. En effet, la surface moyenne y est plus importante : 105 ha contre 83 ha pour les autres fermes.

La taille moyenne plus élevée des fermes bovines repose sur deux éléments : des fermes de taille intermédiaire plus fréquentes et, à l'inverse, des petites fermes bien moins répandues. Les fermes qui s'étendent sur 50 à 150 ha sont en effet largement surreprésentées

Encadré 2 : L'évolution du taux de couverture

L'évolution du taux de couverture (part que représentent les fermes élevant au moins 5 bovins dans l'ensemble des fermes bovines) est une manière d'illustrer la disparition progressive des très petits cheptels, liés notamment à la ferme familiale traditionnelle. Ce taux de couverture est ainsi passé de 89 % en 1970 à 97 % en 2020. Si ces fermes élevant moins de 5 bovins ont presque disparu, leur poids dans le cheptel bovin total a toujours été négligeable. Déjà en 1970, elles ne représentaient qu'à peine 1 % du cheptel bovin régional.

Graphique 8 Répartition des fermes bovines et du cheptel bovin par taille de troupeau en Hauts-de-France en 2020



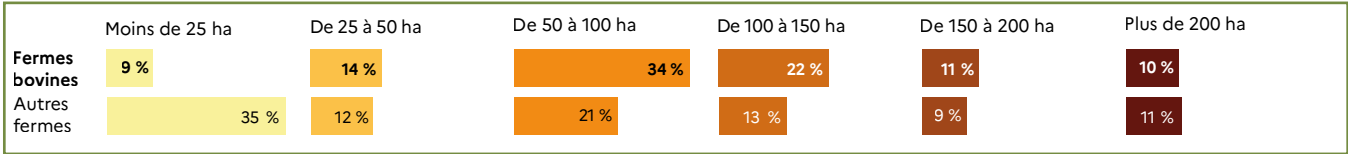
Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins Source : Agreste - Recensements agricoles de 1970 à 2020

parmi les fermes bovines (*graphique 9*) : 56 % contre 34 % pour les autres fermes. Au-delà de 150 ha, les écarts sont très peu marqués. A contrario, les petites fermes de moins de 25 ha sont bien plus rares dans l'élevage bovin : 9 % contre 35 % pour les autres fermes.

... Avec davantage de STH et de cultures fourragères

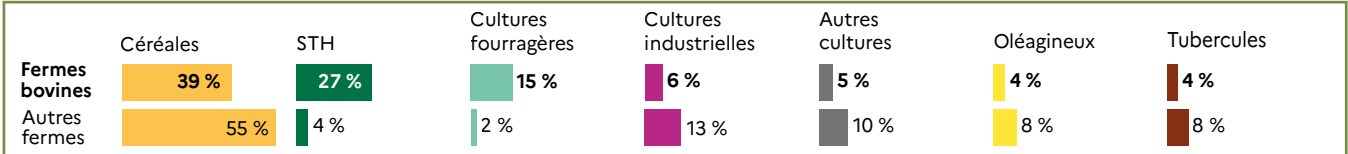
La composition de la SAU diffère également (*graphique 10*). Les surfaces toujours en herbe (STH), c'est-à-dire les prairies permanentes, et les cultures fourragères, naturellement

Graphique 9 Répartition des fermes bovines par taille de SAU en Hauts-de-France en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 10 Composition des surfaces agricoles des fermes bovines en Hauts-de-France en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins Source : Agreste - Recensement agricole 2020

associées à l'élevage bovin, y sont bien plus fréquentes. Les STH concentrent 27 % de la SAU contre seulement 4 % pour les autres fermes. Les cultures fourragères pèsent quant à elles pour 15 % de la sole agricole des fermes élevant des bovins contre seulement 2 % pour les autres fermes. La composition des cultures fourragères des fermes élevant des bovins se distingue nettement : le maïs fourrage et ensilage concentre 77 % des cultures fourragères des fermes bovines contre seulement 37 % pour les autres fermes régionales. L'ensilage du maïs est source d'une nourriture plus riche en nutriments, notamment en glucides : cela constitue pour certains cheptels bovins la principale ration hivernale. La proportion de maïs fourrage et ensilage est plus élevée dans la filière laitière, en lien avec les besoins énergétiques plus importants des vaches laitières. Outre les STH et les cultures fourragères, les céréales restent dominantes dans la sole des fermes bovines tout comme dans celle des autres fermes, mais avec un poids nettement moindre (39 % contre 55 %). Plus globalement, STH, cultures fourragères et céréales concentrent 81 % de la SAU des fermes bovines, soit 20 points de plus que pour la ferme régionale.

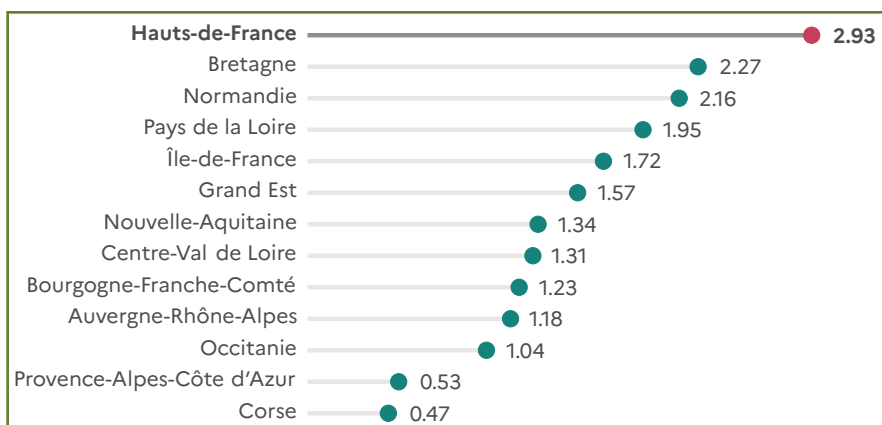
Un taux de chargement élevé

Le taux de chargement associé à l'élevage bovin rapporte le nombre de bêtes, mesuré en unité gros bétail (UGB), à la surface fourragère principale (SFP) des fermes bovines, somme des surfaces toujours en herbe et cultures fourragères. Plus le taux est élevé, plus l'élevage est intensif.

Dans les Hauts-de-France en 2020, le taux de chargement lié à l'élevage

Graphique 11

Taux de chargement* de l'élevage bovin par région en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

*Le taux de chargement associé à l'élevage bovin rapporte le nombre de bêtes, mesuré en unité gros bétail (UGB), à la surface fourragère principale (SFP) des fermes bovines, somme des surfaces toujours en herbe et cultures fourragères.

bovin est le plus élevé des régions métropolitaines (graphique 11) : 2,9 bovins par hectare de SFP contre 1,5 en France métropolitaine. Ce ratio est plus élevé dans les régions du quart nord-ouest, des Hauts-de-France aux Pays-de-la-Loire en passant par la Bretagne et la Normandie, reflet d'un élevage plus intensif qu'ailleurs. Ce phénomène est peut-être en partie lié au plus fort développement de la filière laitière le long de cet arc nord-ouest.

À l'inverse, le taux de chargement est bien plus faible dans les régions du Sud et de l'Est du pays (il est significativement plus faible en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie ou encore en Auvergne-Rhône-Alpes et en Bourgogne-Franche-Comté). La présence de massifs montagneux, des Alpes aux Pyrénées en passant par les Vosges, le Jura ou encore le

Massif central, favorise en partie le développement de cet élevage plus extensif avec des surfaces en SFP par bovin plus importante.

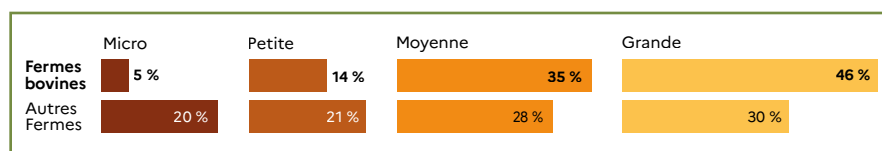
Des fermes bovines de plus grande dimension économique

La production brute standard (PBS) des exploitations élevant des bovins est souvent plus importante : 46 % d'entre elles sont de grande dimension économique, soit 16 points de plus que pour les autres fermes régionales (graphique 12). Symétriquement, les petites fermes et micro exploitations sont moins bien représentées : les micro fermes ne représentent que 5 % des fermes élevant des bovins contre 20 % des autres fermes de la région.

Globalement, près de 52 % de la PBS des fermes élevant des bovins est d'origine bovine. Le reste de

Graphique 12

Répartition des fermes par dimension économique en Hauts-de-France en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

la PBS des fermes bovines est principalement issue des grandes cultures (42 %).

Des ménages agricoles aux revenus moins élevés en cas d'élevage bovin

Les ménages agricoles sont composés d'un exploitant ou coexploitant et de l'ensemble des personnes qui résident habituellement avec lui. Le niveau de vie médian (*définitions*) des personnes habitant dans un ménage agricole ayant une activité d'élevage bovin est plus faible que celui des personnes résidant dans les autres ménages agricoles : 25 200 euros par an contre 30 100 euros en 2020 dans les Hauts-de-France. La moitié des personnes résidant dans un ménage agricole pratiquant l'élevage bovin ont donc un niveau de vie inférieur à 25 200 euros.

Au-delà, 10 % des personnes résidant dans ces ménages ont un niveau de vie inférieur à 12 300 euros (contre 13 600 euros pour les autres ménages agricoles). À l'autre extrémité, 10 % des personnes habitant dans un ménage agricole associé à l'élevage bovin ont un niveau de vie supérieur à 48 000 euros (contre 63 000 euros pour les autres ménages agricoles). La part des individus vivant sous le seuil de pauvreté (*définitions*) est plus élevée dans les ménages agricoles pratiquant l'élevage bovin : 13 % contre 10 % pour les autres ménages agricoles de la région.

Les niveaux de vie des ménages agricoles possédant une ferme bovine dépendent des spécialisations à l'œuvre. Ainsi, pour les ménages de fermes bovines associées à l'Otex bovin lait, le niveau de vie médian atteint 24 400 euros. Pour les spécialisations en

bovin mixte et en bovin viande, le niveau de vie médian est plus faible : respectivement 23 000 et 21 900 euros. Pour la filière viande, près de 20 % des individus vivent sous le seuil de pauvreté. Les ménages ayant une activité d'élevage bovin et possédant une ferme classée dans les Otex de polyculture – polyélevage et de grandes cultures sont caractérisés par des niveaux de vie nettement plus élevés, avec respectivement 26 300 et 27 100 euros. Les taux de pauvreté sont alors bien plus faibles, autour de 11 %.

Un contenu en emploi plus élevé

Le nombre moyen d'emploi en équivalent temps plein (ETP) par ferme est un peu plus élevé dans les élevages bovins (1,9 contre 1,6 pour les autres fermes). Ce plus fort contenu en emploi s'explique en partie par le fait que les fermes bovines sont de plus grande taille, à la fois en termes de SAU et de PBS ; en outre, dans la filière laitière notamment, l'activité nécessite une présence quotidienne ce qui accroît mécaniquement le besoin en main d'œuvre. Cette donnée globale masque d'ailleurs une différence marquée entre filières. On compte en moyenne 2,2 ETP dans la spécialisation en bovins lait contre seulement 1 ETP dans la spécialisation en bovin viande.

Les emplois non permanents, saisonniers et occasionnels, sont

moins fréquents : ils représentent 3,4 % des ETP contre 9,4 % pour les autres fermes.

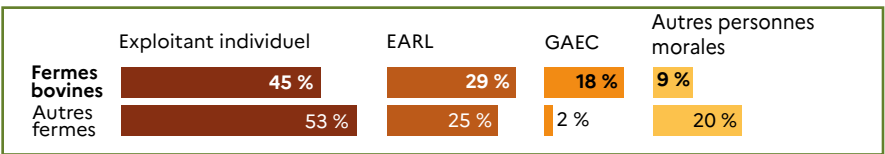
Le Gaec largement plus fréquent dans les fermes bovines

Les fermes élevant des bovins sont plus souvent organisées sous forme de Gaec (groupement agricole d'exploitation en commun) : 18 % contre à peine 2 % des autres fermes (*graphique 13*). Si l'exploitation individuelle reste la forme la plus fréquente, elle l'est moins que pour les autres fermes (45 % soit 9 points de moins). Avec près de 29 % des fermes étudiées, l'EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) est la seconde forme juridique la plus répandue (*encadré 3*).

Un vieillissement très net des éleveurs...

Depuis 2000, l'âge moyen des chefs d'exploitation de l'élevage bovin ne cesse d'augmenter (46 ans en 2000 et 50 ans en 2020) et le ratio des jeunes par rapport aux plus âgés ne cesse de se dégrader. Ce constat d'un vieillissement est général et touche l'ensemble de la population d'agriculteurs et même, au-delà, l'ensemble des actifs. Il s'explique en grande partie par les effets du baby-boom (*encadré 4*).

Graphique 13
Répartition des fermes par statut juridique en Hauts-de-France en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Encadré 3 : Les avantages des formes sociétales agricoles

Les formes sociétales, en particulier le Gaec, présentent de multiples avantages : partage des risques, mutualisation d'investissements souvent très coûteux (notamment dans la filière laitière), meilleure articulation entre vies privée et professionnelle. Ce dernier aspect est crucial, en particulier dans le cadre de la traite laitière qui nécessite une présence quotidienne, générant une contrainte forte sur les emplois du temps. La gestion en commun permet alors à chacun de disposer de davantage de temps pour la vie familiale, pour prendre des périodes de congés, etc. Cette meilleure gestion du temps constitue un élément important dans les décisions d'installation ou de reprise de fermes existantes.

Une reprise est envisagée pour seulement 43 % de ces exploitations. Le devenir est inconnu pour 26 % des fermes. À leur tête, l'éleveur bovin n'a pas de repreneur connu, ne souhaite pas poursuivre son activité mais n'envisage pas pour l'instant une disparition de son exploitation. Ils sont près de 6 % à envisager une disparition de leur ferme. Enfin, pour un quart des fermes, l'éleveur ne projette pas de cesser son activité prochainement. Les raisons peuvent être multiples : pensions de retraite trop faibles, attente d'un éventuel repreneur, simple volonté de poursuivre l'activité agricole, etc.

La part des éleveurs bovins âgés de moins de 40 ans diminue nettement entre 2000 et 2020, passant de 31 % à 18 %. À l'autre extrême, la part des éleveurs bovins âgés d'au moins 60 ans double sur la même période, passant de 9 % en 2000 à 17 % en 2020. Ces éleveurs détiennent en 2020 près de 12 % du cheptel bovin. Ces évolutions récentes posent question en matière de renouvellement de la population d'agriculteurs et de remplacement des générations les plus âgées. En 2000, les éleveurs bovins de moins de 40 ans sont bien plus nombreux que leurs homologues seniors. Deux décennies plus tard, la situation s'est considérablement modifiée.

En 2000, on compte 30 chefs d'exploitation âgés d'au moins 60 ans pour 100 chefs de moins de 40 ans. En 2020, cette proportion est de 100 chefs d'au moins 60 ans pour 100 chefs de moins de 40 ans. Ces interrogations sur le renouvellement vont perdurer dans les années à venir : près de 38 % des éleveurs bovins ont entre 50 et 60 ans en 2020. Ils détiennent 37 % du cheptel bovin des Hauts-de-France.

... Et un devenir incertain pour de nombreuses fermes

Parmi les fermes dirigées par des seniors, la question de leur devenir est particulièrement pressante pour celles où l'exploitant ou l'un des co-exploitants est âgé de plus de 60 ans. Cela concerne 19 % des exploitations bovines régionales, soit un peu plus de 1 500 fermes pour 16 % du cheptel bovin.

Encadré 4 : Les effets du baby-boom sur la structure par âge de la population au fil du temps

Depuis 2000, les évolutions de la structure par âge s'expliquent en grande partie par les effets du baby-boom. Le baby-boom correspond à la période de forte hausse de la natalité qui s'étend de 1945 à 1975. Ces générations numériquement nombreuses (par rapport aux générations précédentes et suivantes) vont progressivement passer d'une classe d'âge à l'autre au fil du temps. Ces effets générationnels se répercutent inévitablement sur l'évolution de la population par classe d'âge d'un recensement agricole à l'autre, et par suite sur le rapport entre jeunes agriculteurs et agriculteurs plus âgés.

Par exemple, les générations de moins de 40 ans en 2000 sont en grande partie nées au cours du baby-boom. En revanche, les générations ayant moins de 40 ans en 2020 sont plus souvent nées après : elles sont donc moins nombreuses. De même, les générations d'agriculteurs ayant 60 ans ou plus en 2000 sont nées avant 1940. Celles ayant 60 ans ou plus en 2020 sont nées avant 1960 ; elles sont donc nettement plus concernées par la forte natalité d'après-guerre.

2. De l'élevage bovin aux filières laitière et allaitante

L'élevage bovin est loin d'être monolithique. La distinction entre filières laitière et allaitante, de par la nature très différente de leurs activités, est une décomposition essentielle pour cerner plus finement les caractéristiques des fermes bovines et de leurs exploitants.

Les deux chapitres suivants sont ainsi dédiés plus spécifiquement à ces deux sous-populations : les fermes élevant des vaches laitières (*chapitre 2*) et celles élevant des vaches allaitantes (*chapitre 3*).

En cohérence avec la démarche adoptée dans le premier chapitre, des filtres sont appliqués pour se concentrer sur les seuls ateliers significatifs : au moins 5 vaches laitières pour le chapitre 2 et au moins 5 vaches allaitantes pour le chapitre 3 (*encadré 5*).

Une approche synthétique et comparative des deux filières

Le nombre de fermes dans les filières laitières et allaitantes est assez proche : respectivement 4 300 et 4 000 en 2020 (*tableau 1 et graphique 14*). L'évolution est, en revanche, très différente au cours du dernier demi-siècle. Le nombre de fermes élevant des vaches laitières recule de 90 % entre 1970 et 2020 tandis que le nombre de fermes élevant des vaches allaitantes double sur la même période (avec une croissance concentrée sur les années 1970-1980).

L'implantation géographique est similaire : des cheptels concentrés à l'est de la région d'une part, en Thiérache principalement, et à

Encadré 5 : Des filtres spécifiques

Attention, le cheptel de vaches laitières diffère à la marge selon que l'on considère le seuil « au moins 5 bovins » du chapitre 1 ou le seuil plus spécifique « au moins 5 vaches laitières » du chapitre 2. En effet, certaines fermes ayant moins de 5 vaches laitières peuvent être retenues dans le 1er chapitre dès lors qu'elles élèvent au moins 5 bovins au total. L'écart est toutefois très faible : moins de 400 vaches laitières sur un total de plus de 300 000. L'écart est un peu plus marqué pour le cheptel de vaches allaitantes entre les chapitres 1 et 3 mais reste très faible : 1 100 vaches allaitantes sur plus de 140 000.

Tableau 1
Indicateurs synthétiques des fermes avec vaches laitières ou avec vaches allaitantes en Hauts-de-France en 2020

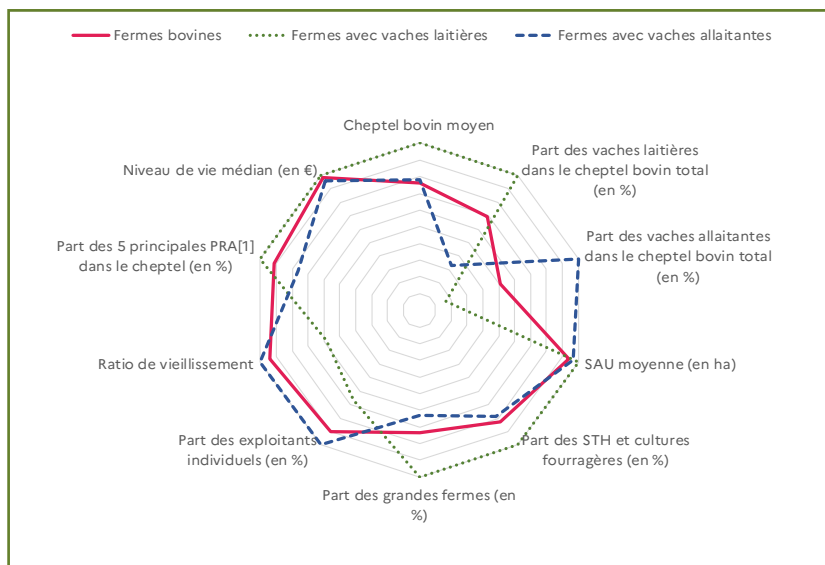
Indicateurs	Fermes bovines	Fermes avec vaches laitières	Fermes avec vaches allaitantes
Nombre de fermes	8 168	4 297	4 024
Évolution de 1970 à 2020 (en %)	- 86	- 90	102
Cheptel bovin total	1 122 360	777 139	568 778
Cheptel bovin moyen	137	181	141
Part de vaches laitières (en %)	27	39	13
Part de vaches allaitantes (en %)	13	4	25
Part des 5 principales PRA dans le cheptel (en %) ⁽¹⁾	42	46	35
SAU moyenne (en ha)	105	112	109
Part des fermes de moins de 25 ha (en %)	9	2	10
Part des fermes d'au moins 100 ha (en %)	43	48	45
Part des STH et cultures fourragères (en %)	42	51	40
Part des céréales (en %)	39	35	39
Part des micros et petites fermes (en %)	19	4	24
Part des grandes fermes (en %)	46	63	40
Part des exploitants individuels (en %)	45	33	49
Part des Gaec (en %)	18	29	14
Ratio de vieillissement	99	62	106
Niveau de vie médian des ménages (en €)	25 200	25 700	24 700

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Champ : pour chaque colonne du tableau : fermes élevant au moins 5 bovins / au moins 5 vaches laitières / au moins 5 vaches allaitantes
⁽¹⁾ Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels (de bovins pour les fermes bovines, de vaches laitières pour les fermes avec vaches laitières ou de vaches allaitantes pour les fermes avec vaches allaitantes) les plus importants

Graphique 14

Données de synthèse des fermes bovines des Hauts-de-France en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

[1] : Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels (de bovins pour les fermes bovines, de vaches laitières pour les fermes avec vaches laitières ou de vaches allaitantes pour les fermes avec vaches allaitantes) les plus importants

Note : les valeurs de chaque indicateur sont normalisées. Par exemple le cheptel bovin moyen de chaque ensemble de fermes (fermes bovines, fermes avec vaches laitières, fermes avec vaches allaitantes) est rapporté à la valeur maximale du cheptel bovin moyen. Avec 181 bêtes, le cheptel bovin moyen est maximal pour les fermes élevant des vaches laitières : le cheptel bovin moyen de chaque classe est alors rapporté à cette valeur de 181

l'ouest d'autre part, du Boulonnais et de l'arrière-pays boulonnais avec un prolongement vers l'arrière-pays de la Baie de Somme. La concentration spatiale est néanmoins plus prononcée pour l'élevage laitier : les cinq premières petites régions agricoles regroupent 46 % du cheptel de vaches laitières contre 35 % pour le cheptel de vaches allaitantes.

Le cheptel bovin moyen est plus élevé dans l'élevage laitier : 181 bêtes, soit 40 de plus que dans la filière allaitante.

Dans la filière laitière, les vaches laitières représentent 39 % du cheptel bovin. La taille moyenne des cheptels de vaches laitières est de 71 têtes par ferme. Un tiers des fermes laitières élèvent plus de 80 vaches laitières pour 55 % du cheptel.

Dans la filière allaitante, les vaches allaitantes représentent 25 % du cheptel bovin. La taille moyenne des cheptels de vaches allaitantes est

de 35 bêtes par ferme. Seulement 7 % des fermes allaitantes élèvent plus de 80 vaches allaitantes pour 22 % du cheptel.

La surface moyenne des fermes diffère peu, proche de 110 ha, même si les petites fermes, de moins de 25 ha, sont plus fréquentes dans la filière allaitante. La composition de la sole agricole n'est en revanche pas la même : STH et cultures fourragères représentent une part plus élevée dans la filière laitière.

Même si la surface moyenne des fermes est équivalente, la taille économique diffère : les fermes sont bien plus souvent de grande dimension économique dans la filière laitière (63 % contre 40 %). Le niveau de vie des personnes résidant dans un ménage agricole, c'est-à-dire les ménages composés d'un exploitant ou coexploitant et de l'ensemble des personnes qui résident habituellement avec lui, n'est pas le même. La moitié des

résidents d'un ménage agricole possédant une ferme avec une activité laitière ont un niveau de vie (*définitions*) annuel de 25 700 euros. C'est 1 000 euros de plus que pour la filière allaitante.

Les deux filières se distinguent également par le statut juridique : les Gaec (groupements agricoles d'exploitation en commun) sont surreprésentés dans les fermes élevant des vaches laitières (29 % contre 14 %). Le statut d'exploitant individuel est plus fréquent dans les fermes possédant des vaches allaitantes (49 % contre 33 %).

Les éleveurs de vaches laitières sont globalement plus jeunes. On compte 62 agriculteurs âgés de 60 ans ou plus pour 100 jeunes agriculteurs de moins de 40 ans dans les fermes laitières. Dans l'élevage de vaches allaitantes, le ratio est de 106 agriculteurs de 60 ans ou plus pour 100 jeunes agriculteurs de moins de 40 ans. Les questions du devenir et de la transmission se pose donc avec davantage d'acuité pour l'élevage de vaches allaitantes.

Ces deux sous-ensembles de fermes, celles élevant des vaches laitières et celles élevant des vaches allaitantes, ne sont pas disjoints. Près de 1 100 fermes sont présentes dans les deux sous-populations, c'est-à-dire qu'elles élèvent au moins 5 vaches laitières et au moins 5 vaches allaitantes (*tableau 2*). À contrario, un peu plus de 900 fermes ne possèdent que peu voire pas du tout de vaches laitières ou allaitantes (moins de 5 têtes dans chacune de ces catégories) tout en élevant au moins 5 bovins. Ces fermes sont prises en compte dans le 1er chapitre mais ne figurent ni dans le chapitre 2 ni dans le chapitre 3. Près de 80 % d'entre

elles, soit un peu plus de 700 fermes, disposent d'au moins un atelier d'engraissement.

Plus globalement, la région compte près de 4 300 fermes qui disposent d'au moins un atelier d'engraissement soit 53 % des fermes bovines. La plupart de ces fermes élèvent par ailleurs au moins 5 vaches laitières et/ou au moins 5 vaches allaitantes. Elles sont d'ailleurs plus régulièrement associées à l'élevage de vaches allaitantes. Ces fermes avec atelier d'engraissement ont des caractéristiques très proches de l'ensemble des fermes bovines. En revanche, le profil des fermes bovines n'ayant que peu ou pas de vaches laitières et allaitantes et disposant d'au moins un atelier d'engraissement est plus spécifique. Constitué à hauteur d'un tiers de males de 1 à 2 ans, le cheptel bovin moyen dans ces fermes est de 48 têtes/exploitation. Leur SAU moyenne est de 86 ha et est plus fortement composé de cultures non directement liées à l'élevage.

Des profils distincts dans chacune des filières

Les deux sous-populations des fermes élevant des vaches laitières et de celles élevant des vaches allaitantes ne sont pas homogènes ; elles relèvent de profils variés. La grille traditionnelle de l'orientation technico-économique des exploitations (Otex) est souvent mobilisée pour analyser ces différents profils. La typologie par Otex est une classification européenne standardisée des exploitations. Elle catégorise les exploitations agricoles selon leur orientation principale de production ; elle permet d'identifier le type d'activité dominante au sens économique (*définitions*).

Tableau 2
Répartition des fermes élevant des bovins en Hauts-de-France en 2020

Vaches laitières	Vaches allaitantes	Fermes		Cheptel bovin	
		Nombre	%	Nombre	%
Aucune ou moins de 5	Aucune ou moins de 5	932	11 %	37 922	3 %
Aucune ou moins de 5	Au moins 5	2 939	36 %	307 299	27 %
Au moins 5	Aucune ou moins de 5	3 212	39 %	515 660	46 %
Au moins 5	Au moins 5	1 085	13 %	261 479	23 %

Champ : exploitations élevant au moins 5 bovins

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Trois Otex sont spécialisées dans l'élevage bovin : « Bovins lait », « Bovins viande » et « Bovins mixte ». Toutefois, une part importante du cheptel est élevé par des fermes n'appartenant pas à ces Otex spécialisées. C'est tout particulièrement le cas de l'élevage allaitant dont les deux tiers du cheptel relèvent d'autres Otex et en particulier des spécialisations « polyculture – polyélevage » (35 % du cheptel) et « grandes cultures » (28 %). Le constat est moins marqué dans l'élevage laitier avec 30 % du cheptel de vaches laitières détenu par des fermes de « polyculture – polyélevage ».

Au-delà de la typologie par Otex, une autre grille de lecture permet d'obtenir une vision plus précise de la diversité des exploitations agricoles : la typologie du dispositif Inosys. Cette typologie des exploitations agricoles est définie à dire d'experts et repose sur la notion d'ateliers significatifs (*encadré 6*). Elle est fondée sur les données du recensement agricole 2020.

Quatre classes concentrent près de 100 % du cheptel de vaches laitières : « Bovins laitiers & Cultures », « Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande et éventuellement granivores », « Bovins laitiers & Bovins viande

et éventuellement granivores » et « Bovins laitiers spécialisés (sans autre élevage) ».

Cinq classes regroupent 97 % du cheptel de vaches allaitantes : « Bovins viande & Cultures », « Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande et éventuellement Granivores », « Bovins viande spécialisés (sans autre élevage) », « Bovins laitiers & Bovins viande et éventuellement granivores » et « Bovins viande & Cultures & Granivores ».

Seules ces classes seront analysées dans le présent dossier (les autres classes représentant une part anecdotique du cheptel)

Les deux classes « Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande et éventuellement granivores » et « Bovins laitiers & Bovins viande et éventuellement granivores » sont communes aux deux chapitres consacrés aux vaches laitières et aux vaches allaitantes. Ce ne sont toutefois pas les mêmes fermes qui sont étudiées. Dans le chapitre dédié aux vaches laitières (chapitre 2), seules les fermes élevant au moins 5 vaches laitières sont prises en compte (quel que soit le cheptel de vaches allaitantes). Dans le chapitre dédié aux vaches allaitantes (chapitre 3), seules les fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes sont prises en compte (quel que soit le cheptel de vaches

laitières). Si certaines fermes de ces classes se retrouvent dans les deux chapitres (elles élèvent au moins 5 vaches laitières et au moins 5 vaches allaitantes) ce n'est pas systématiquement le cas : les deux populations étudiées n'étant pas identiques, les indicateurs le sont

également. Ainsi, 1 530 fermes élèvent au moins 5 vaches laitières dans la classe « Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande et éventuellement granivores » tandis que 690 fermes élèvent au moins 5 vaches allaitantes. Dans la classe « Bovins

laitiers & Bovins viande et éventuellement granivores », 740 fermes élèvent au moins 5 vaches laitières et 350 élèvent au moins 5 vaches allaitantes

Encadré 6 : La typologie Inosys

Inosys est un dispositif de production de références technico-économiques à l'échelle de l'exploitation agricole piloté par les chambres d'agriculture. La typologie des exploitations agricoles est un élément central du dispositif : elle permet d'identifier des classes types d'exploitation regroupant des fermes présentant des caractéristiques similaires. Elle repose sur la connaissance fine des experts spécialistes dans leurs filières. Ces experts ont défini les critères permettant de classer les exploitations et l'arborescence de la typologie. Les données mobilisées pour la construction de la typologie sont fondées sur le recensement agricole 2020. La logique de construction de la typologie repose sur deux éléments fondamentaux : la définition des ateliers significatifs et leur hiérarchisation.

Le champ de la typologie Inosys : la typologie Inosys ne concerne que les exploitations agricoles dites « professionnelles ». Les exploitations « non professionnelles », hors du champ de la typologie Inosys, correspondent à une partie des microexploitations au sens économique. Les exploitations « professionnelles » remplissent l'une des conditions suivantes :

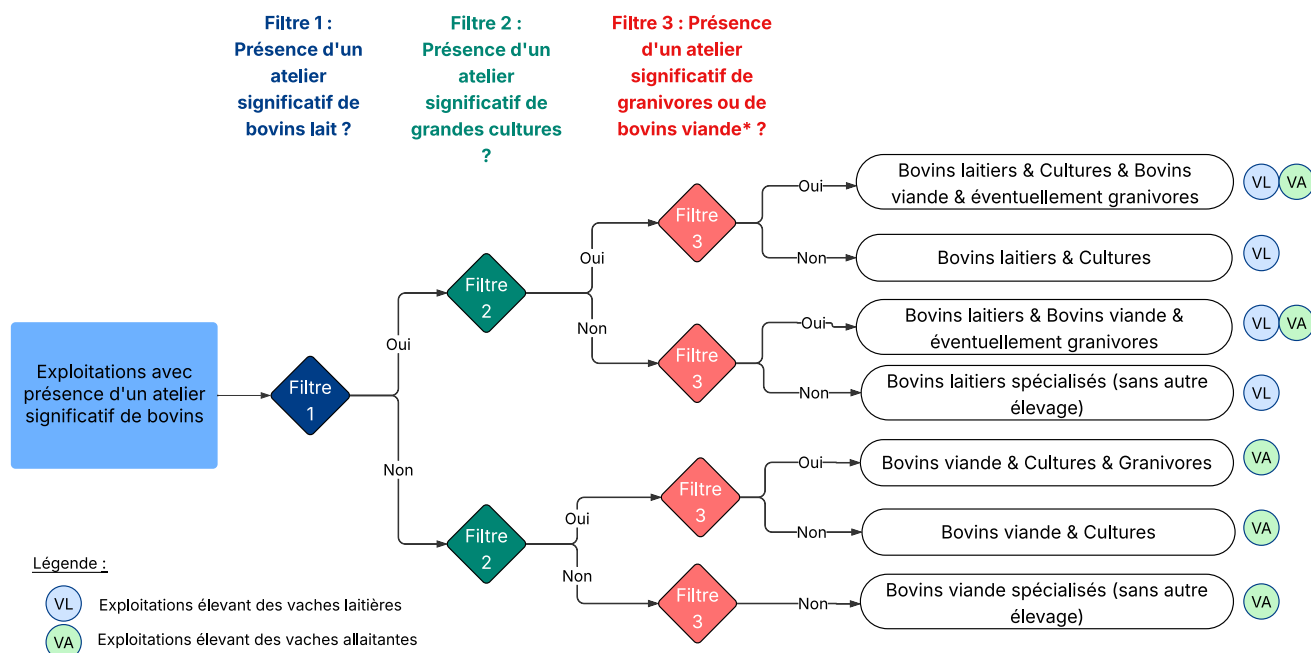
- Un volume d'emplois en équivalent temps plein (ETP) supérieur ou égal à 0.5
- Un engagement en agriculture biologique, dans des signes officiels identifiant la qualité et l'origine ou dans une activité de transformation et une PBS d'au moins 10 000 euros
- Une PBS d'au moins 25 000 euros

La significativité des ateliers : Une exploitation agricole est composée d'un ensemble d'ateliers qui interagissent plus ou moins les uns avec les autres. Une exploitation agricole se définit donc par une combinaison d'ateliers. Un atelier est dit significatif pour l'exploitation à partir d'un seuil minimal en valeur absolue (nombre d'animaux, nombre d'hectares). La significativité de l'atelier est propre à l'atelier et ne dépend pas des autres productions présentes sur l'exploitation. Les seuils de significativité reposent sur les dires d'expert, sur des considérations organisationnelles, techniques, économiques et sociales. Par exemple, disposer d'au moins 5 vaches laitières implique que l'atelier bovin lait est considéré comme significatif.

La hiérarchisation des ateliers : Au-delà de la simple identification des ateliers significatifs de production, certains d'entre eux sont jugés plus structurants pour l'organisation de l'exploitation agricole, notamment en termes de mobilisation de la main d'œuvre. C'est notamment le cas pour l'élevage, et plus particulièrement encore pour la production laitière. La typologie prend en compte ces impacts différenciés des types d'ateliers sur l'organisation de l'exploitation. Lors de la construction de l'arborescence, les ateliers sont hiérarchisés selon leur impact, ce qui influence l'ordre de tri. Même si certains ateliers significatifs priment sur d'autres lors de la classification des fermes (c'est-à-dire leur position dans l'arbre de la typologie), tous les ateliers significatifs de la ferme sont bien pris en compte pour caractériser ses activités et la classe à laquelle elle appartient.

Il existe plusieurs dizaines de classes dans la typologie Inosys mais toutes ne sont pas concernées par l'élevage bovin.

Processus de détermination des principales classes Inosys relatives aux exploitations des Hauts-de-France élevant des bovins



* Le filtre 3 vérifie plus précisément les conditions suivantes :

- Présence d'un atelier significatif de granivores
- ou
- Présence d'un atelier significatif de bovins viande et vérification que le cheptel de bovins viande représente au moins 15% du cheptel bovin total (en UGB) (cette dernière condition permet d'assurer pour les exploitations ayant à la fois un atelier de bovins viande et un atelier de bovin lait que l'atelier viande n'est pas négligeable par rapport au laitier)

3. Les fermes élevant des vaches laitières

Près de 4 300 fermes régionales élèvent des vaches laitières (*encadré 7*) selon le recensement agricole de 2020, soit 18 % des fermes régionales. Elles détiennent près de 777 000 bovins. Parmi ce cheptel global, ces fermes laitières élèvent près de 307 000 vaches laitières.

Les Hauts-de-France : 9 % du cheptel de vaches laitières métropolitain

La distribution du cheptel de vaches laitières sur le territoire métropolitain révèle de fortes disparités entre régions. En premier lieu, la Bretagne se distingue par un cheptel exceptionnellement élevé, de plus d'un cinquième du cheptel national (*graphique 15*). Dans une moindre mesure, les régions Normandie et Pays-de-la-Loire concentrent également une part élevée des vaches laitières de France (respectivement 17 % et 15 %). Ces trois régions regroupent ainsi un peu plus de la moitié du cheptel métropolitain de vaches laitières.

À l'autre extrême, six régions représentent chacune moins de 5 % du cheptel : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Entre ces deux ensembles, les Hauts-de-France se caractérisent par une position médiane (9 % du cheptel national), aux côtés de Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.

Le cheptel moyen est de 71 vaches laitières par ferme dans les Hauts-de-France en 2020, proche de

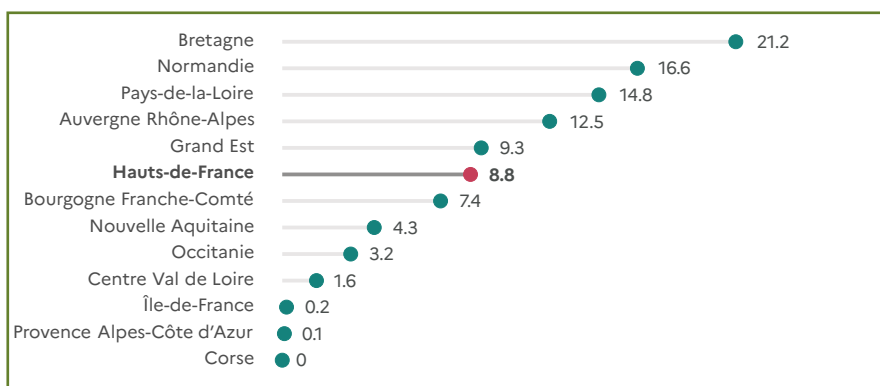
Encadré 7 : Les ateliers significatifs d'élevage de vaches laitières

En cohérence avec la démarche adoptée dans le 1er chapitre, un filtre permet de se concentrer sur les seuls ateliers significatifs d'élevage de vaches laitières et d'écarter les fermes n'ayant que quelques bêtes. Seules les fermes élevant au moins 5 vaches laitières sont prises en compte dans ce chapitre. Si l'application de ce seuil restreint le nombre de fermes (4 297 fermes retenues après application de ce filtre, soit une couverture de 94,2 %), la quasi-totalité du cheptel de vaches laitières est prise en compte (306 600 vaches laitières parmi les 4 297 fermes, soit une couverture de 99,9 %).

Ce taux de couverture a peu évolué au cours des dernières décennies. La proportion de fermes élevant au moins 5 vaches laitières parmi l'ensemble des fermes en possédant passe de 80 % en 1970 à 94 % en 2020. Du point de vue du cheptel de vaches laitières, la couverture passe de 96 % à 100 %. Dans l'ensemble de ce chapitre, la dénomination de fermes laitières ou de fermes élevant des vaches laitières recouvre le périmètre de ces fermes élevant au moins 5 vaches laitières.

Graphique 15

Répartition du cheptel de vaches laitières de France métropolitaine par région en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches laitières

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

la référence nationale. Cette taille moyenne des cheptels varie d'une région à l'autre. Elle est plus élevée dans les régions de la partie nord de la France. C'est en Normandie qu'elle atteint sa valeur maximale avec 84 têtes. Le cheptel moyen masque des situations

hétérogènes en Hauts-de-France (*graphique 16*). Les troupeaux de taille intermédiaire dominant : deux tiers des fermes élèvent de 40 à 120 vaches laitières pour deux tiers du cheptel régional. Au-delà, près de 12 % des fermes élevant des vaches laitières en possèdent au moins 120.

Elles concentrent 27 % du cheptel régional de vaches laitières. À l'autre extrême, 22 % des fermes en élèvent moins de 40, concentrant seulement 8 % du cheptel.

Près de 58 % des bovins de la région sont des races à lait, contre 41 % en France métropolitaine. Les vaches laitières de la région sont très souvent de race Holstein (90 % des vaches laitières contre 68 % à l'échelle nationale). Les autres races nationales comme la Montbéliarde et la Normande sont bien moins répandues en Hauts-de-France. La région se distingue également par la présence des races Rouge Flamande et Bleue du Nord. Ces deux races pèsent peu dans le cheptel bovin régional mais sont quasi-exclusivement présentes en Hauts-de-France.

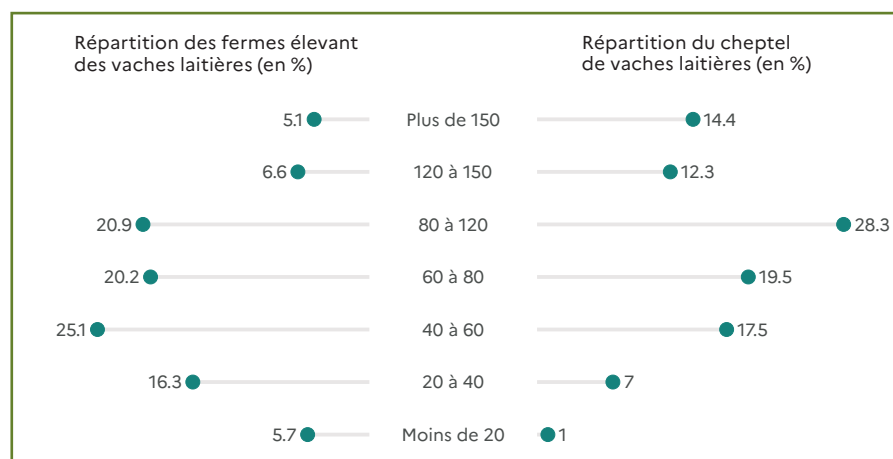
En 2023 dans les Hauts-de-France, près de 2 milliards de litres de lait ont été collectés, soit 10 % de la collecte nationale.

L'Avesnois et l'arrière-pays bouonnais, terres de vaches laitières

À l'instar de l'élevage bovin pris dans son ensemble, deux territoires régionaux se distinguent comme terres d'élevage de vaches laitières (*carte 2*). Le premier, localisé à l'est de la région, est composé des petites régions agricoles (PRA) de la Thiérache et du Hainaut : il concentre 28 % du cheptel régional de vaches laitières. Le second décrit un arc à l'ouest de la région, partant de la PRA du Boulonnais pour aller vers celle du Haut-Pays d'Artois et du Ternois avec un prolongement vers l'arrière-pays du littoral sud de la région avec les deux PRA de Ponthieu et de Vimeu. Une troisième zone, de taille bien plus restreinte, s'étend sur une partie de la Flandre intérieure.

Graphique 16

Répartition des fermes élevant des vaches laitières et du cheptel de vaches laitières par taille de troupeau en Hauts-de-France en 2020

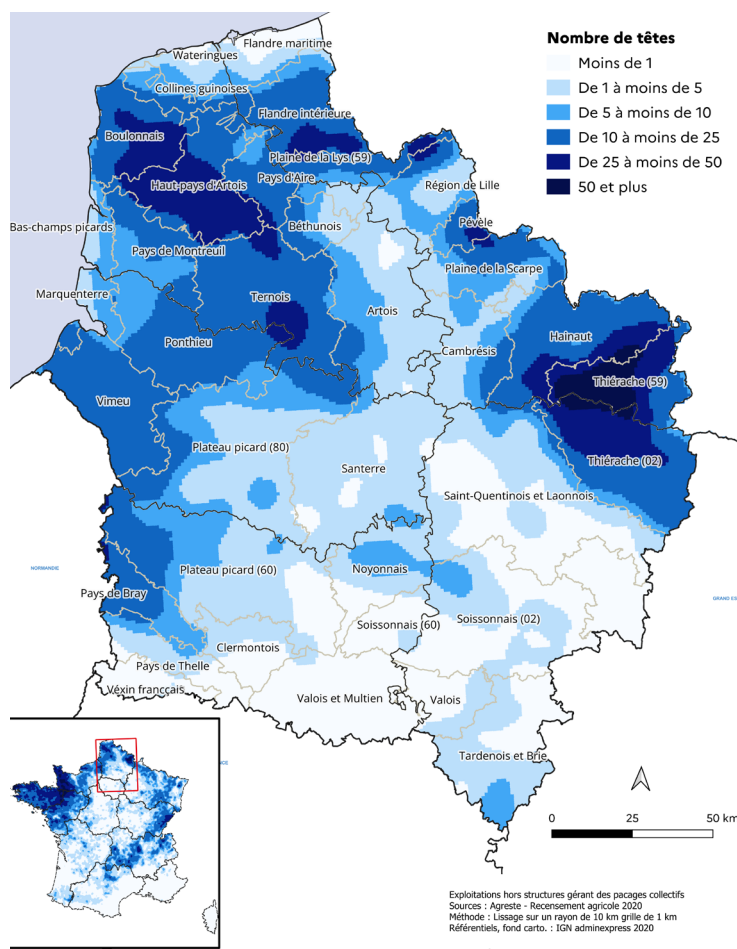


Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches laitières

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Carte 2

Localisation du cheptel de vaches laitières en 2020 (en têtes/km²)



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches laitières

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Près de 41 000 fermes élevant des vaches laitières en moins de 50 ans

Le nombre de fermes avec vaches laitières s'effondre au cours du dernier demi-siècle (*graphique 17*). Près de 44 900 fermes élèvent des vaches laitières en 1970. Elles ne sont plus que 4 300 en 2020, soit une baisse de 90 % en un demi-siècle. Cela correspond en moyenne à 800 fermes laitières en moins chaque année.

Le recul du nombre de fermes laitières étant plus rapide que celui de l'ensemble des fermes régionales, la part de fermes élevant des vaches laitières diminue sans cesse au cours du dernier demi-siècle. Elle passe de 55 % en 1970 à 18 % en 2020.

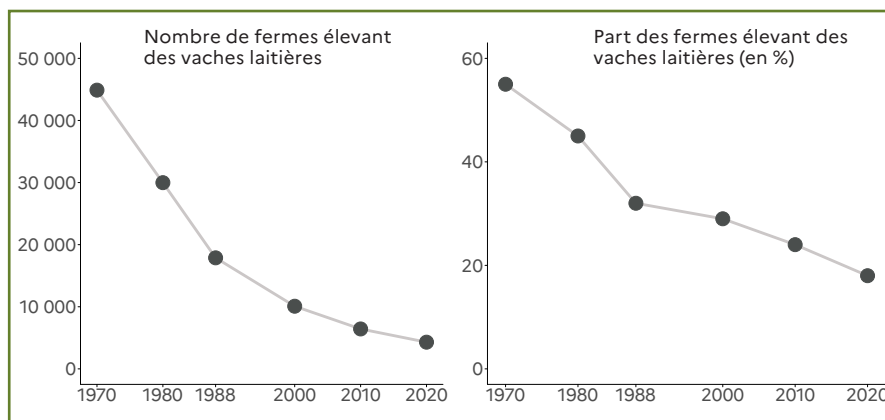
Le recul très net du nombre de fermes n'est pas constant au cours du temps (*graphique 18*). La baisse est plus rapide entre 1980 et 1988 avec - 6,3 % en moyenne par an. Si la diminution est plus faible que par le passé sur la dernière décennie, elle reste importante : - 3,9 % en moyenne chaque année.

Le cheptel de vaches laitières passe de 631 000 vaches laitières en 1970 à 307 000 en 2020 (*graphique 19*) soit une baisse de 51 % en un demi-siècle. Cela représente 6 500 vaches laitières en moyenne en moins chaque année. Comme pour le nombre de fermes, la baisse n'est pas uniforme dans le temps. La diminution est plus importante entre 1980 et 1988 avec - 2,8 % en moyenne par an et elle reste prononcée dans les années 1990. Comparativement, le recul apparaît bien moindre sur la dernière décennie (- 0,4 % par an).

La chute du nombre de fermes possédant des vaches laitières

Graphique 17

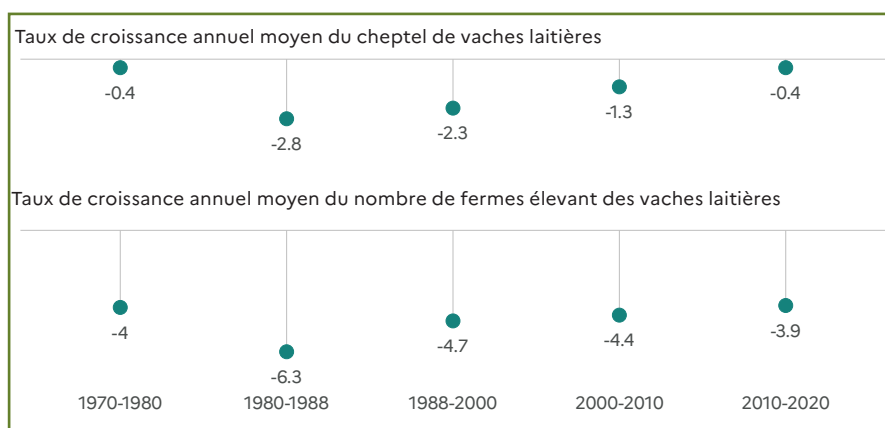
Nombre de fermes élevant des vaches laitières et part dans l'ensemble des fermes en Hauts-de-France de 1970 à 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches laitières Source : Agreste - Recensements agricole 1970 à 2020

Graphique 18

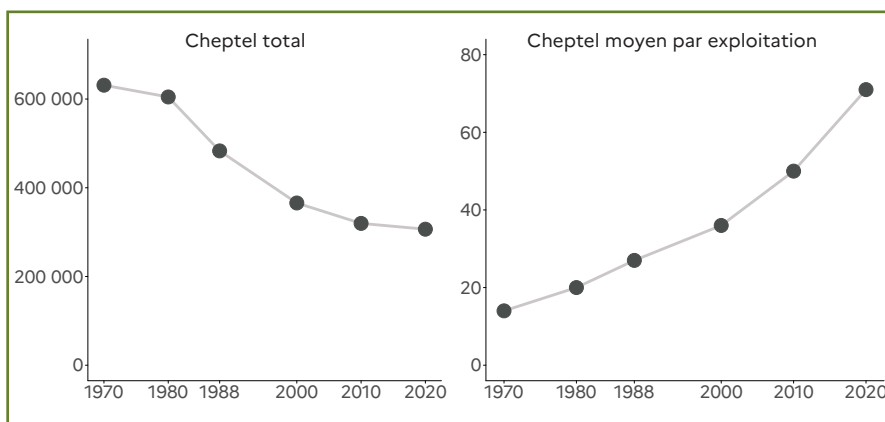
Taux de croissance annuel moyen du cheptel de vaches laitières et du nombre de fermes élevant des vaches laitières en Hauts-de-France de 1970-1980 à 2010-2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches laitières Source : Agreste - Recensements agricole 1970 à 2020

Graphique 19

Cheptel total et moyen de vaches laitières en Hauts-de-France de 1970 à 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches laitières Source : Agreste - Recensements agricole 1970 à 2020

étant bien plus rapide que celle du cheptel de vaches laitières, la taille moyenne des troupeaux a mécaniquement fortement

augmenté. On compte en moyenne 14 vaches laitières par fermes en 1970 contre 71 en 2020.

Des fermes étendues, entre STH, cultures fourragères et céréaliculture

Les fermes avec vaches laitières sont un peu plus étendues que les fermes bovines dans leur ensemble : 112 ha de SAU moyenne par ferme contre 105 ha. Près de la moitié des fermes élevant des vaches laitières s’étendent sur plus de 100 ha (graphique 20). Seulement 2 % s’étendent sur moins de 25 ha. La composition de ces surfaces agricoles est assez proche de celles des fermes bovines (graphique 21) avec toutefois davantage de surfaces toujours en herbe (STH) et de cultures fourragères, qui regroupent un peu plus de la moitié de la SAU. La culture céréalière reste

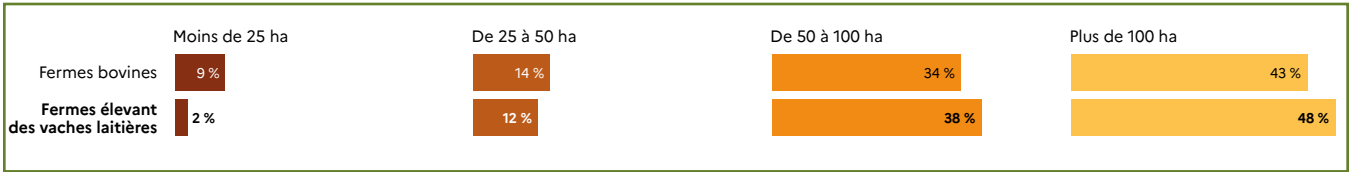
prédominante : à elle seule, elle concentre un peu plus d’un tiers de la SAU des fermes élevant des vaches laitières. Au final, ces trois catégories de culture représentent 86 % de la SAU de ces fermes.

Le maïs fourrage et ensilage est plus fréquent dans l’élevage laitier : 18 % de la SAU contre 12 % pour l’ensemble de l’élevage bovin. Cette présence accrue repose sur deux éléments qui se renforcent : d’une part, les cultures fourragères sont plus répandues et, d’autre part, le maïs fourrage et ensilage représente une part plus élevée des fourrages. Cette plus forte prégnance du maïs fourrage et ensilage s’explique par les besoins énergétiques plus importants des vaches laitières.

Près des deux tiers des fermes laitières sont de grande dimension économique

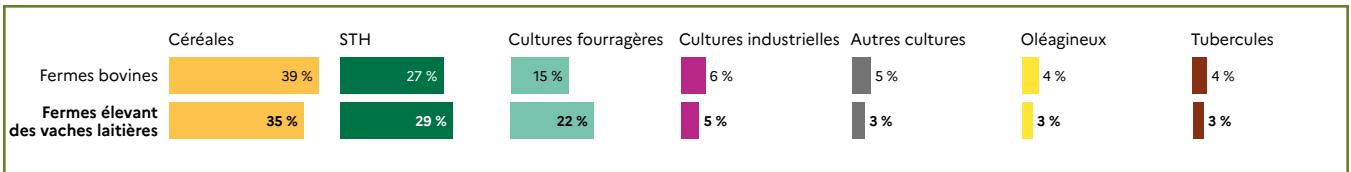
Au sein de l’élevage bovin, celui de vaches laitières est plus largement associé à des fermes de grande dimension économique (graphique 22) : près de 63 % des fermes sont concernées contre 46 % pour l’ensemble des fermes bovines. À l’inverse, seulement 4 % sont des petites ou des micro fermes contre 19 % pour les fermes bovines. Près de 66 % de la PBS de ces fermes est d’origine bovine contre 52 % pour les fermes bovines. La PBS bovine est quasi-exclusivement issue de la filière laitière.

Graphique 20
Répartition des fermes avec vaches laitières par taille de SAU en Hauts-de-France en 2020



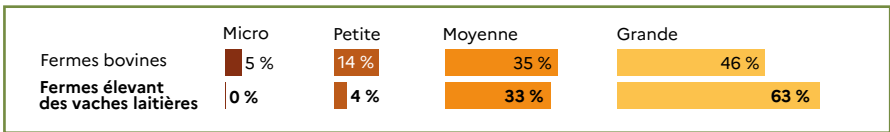
Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches laitières Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 21
Composition des surfaces agricoles des fermes avec vaches laitières en Hauts-de-France en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches laitières Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 22
Répartition des fermes avec vaches laitières par dimension économique en Hauts-de-France en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches laitières Source : Agreste - Recensement agricole 2020

La moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur à 25 700 euros par an

Les ménages agricoles sont composés d’un exploitant ou coexploitant et de l’ensemble des personnes qui résident habituellement avec lui. Le niveau de vie médian (définitions) des

personnes habitant dans un ménage agricole ayant une activité d'élevage de vaches laitières est un peu plus élevé que celui des personnes résidant dans un ménage agricole associé à l'élevage bovin pris dans son ensemble : 25 700 euros par an contre en 2020 dans les Hauts-de-France soit 500 euros de plus. La moitié des personnes résidant dans un ménage agricole possédant des vaches laitières ont donc un niveau de vie inférieur à 25 700 euros. Au-delà, 10 % des personnes résidant dans ces ménages élevant des vaches laitières ont un niveau de vie inférieur à 12 900 euros. À l'autre extrémité, 10 % des personnes ont un niveau de vie supérieur à 47 400 euros. Enfin, 11,2 % des individus vivent sous le seuil de pauvreté (*définitions*) dans ces ménages associés à l'élevage de vaches laitières (contre 12,6 % pour les ménages pratiquant l'élevage bovin dans son ensemble).

2,3 emplois équivalent temps-plein en moyenne par ferme

Les exploitations élevant des vaches laitières utilisent en moyenne 2,3 emplois exprimés en équivalent temps-plein (ETP) par ferme contre 1,9 pour l'ensemble des fermes bovines. Ces données peuvent s'expliquer en partie par un simple effet taille : les fermes élevant des vaches laitières sont un peu plus étendues (leur SAU moyenne est de 112 ha contre 105 ha pour les fermes bovines) et, surtout, leur cheptel bovin est plus conséquent (181 têtes en moyenne contre 137 pour les fermes bovines).

Les ETP concernent l'ensemble des activités de la ferme et non spécifiquement l'atelier de bovins laitiers. Ils sont de ce fait très variables d'une ferme à l'autre selon la présence éventuelle de cultures ou d'autres élevages.

Une organisation en Gaec plus fréquente

L'organisation en groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec) est bien plus fréquente que pour les fermes bovines dans leur ensemble : 29 % contre 18 % (*graphique 23*). C'est l'inverse pour les exploitants individuels : si cela concerne tout de même un tiers des fermes élevant des vaches laitières (soit une part un peu plus élevée que les Gaec), c'est 12 points de moins que pour l'élevage bovin. Les formes sociétales, et en particulier le Gaec, facilitent la vie professionnelle et familiale en agriculture (*cf encadré 3 : Les avantages des formes sociétales agricoles du chapitre 1*).

Un vieillissement important qui devrait se poursuivre dans les années à venir

Depuis 2000, l'âge moyen des chefs d'exploitation possédant des vaches laitières ne cesse d'augmenter (45 ans en 2000 et 49 ans en 2020) et le ratio des jeunes par rapport aux plus âgés de se dégrader. Ce vieillissement est général, affectant l'ensemble de la population d'agriculteurs et, au-delà, l'ensemble des actifs. Il repose en grande partie sur le baby-boom (*encadré 4 – chapitre 1*).

La part des éleveurs de vaches laitières âgés de moins de 40 ans diminue nettement entre 2000 et 2020, passant de 34 % à 18 %. La part des éleveurs de vaches laitières

d'au moins 60 ans double sur la même période, passant de 5 % en 2000 à 11 % en 2020. Ces éleveurs détiennent en 2020 près de 9 % du cheptel de vaches laitières régional.

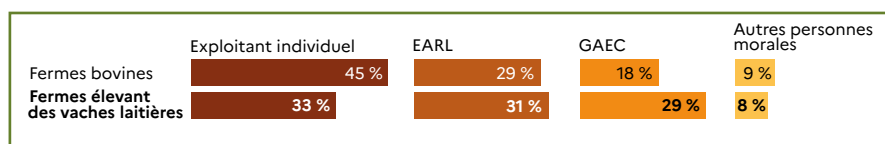
Ces évolutions récentes posent question en matière de renouvellement de la population d'agriculteurs et de remplacement des générations les plus âgées. En 2000, les éleveurs de vaches laitières de moins de 40 ans sont bien plus nombreux que leurs homologues seniors. Deux décennies plus tard, la situation a largement changé. En 2000, on compte 14 chefs d'exploitation âgés d'au moins 60 ans pour 100 chefs de moins de 40 ans. En 2020, cette proportion est de 62 chefs d'au moins 60 ans pour 100 chefs de moins de 40 ans. Ces interrogations sur le renouvellement vont perdurer dans les années à venir : près de 40 % des éleveurs de vaches laitières ont entre 50 et 60 ans en 2020. Ils détiennent 38 % du cheptel de vaches laitières des Hauts-de-France.

Quatre profils d'exploitations agricoles pour mieux décrire l'élevage de vaches laitières

Les fermes élevant des vaches laitières présentent des profils différents selon qu'elles combinent ou non d'autres ateliers significatifs d'élevage et/ou de cultures. Plus précisément, ces fermes avec vaches laitières peuvent être regroupées en quatre catégories, issues de la typologie Inosys (*chapitre 2*).

Graphique 23

Répartition des fermes avec vaches laitières par statut juridique en Hauts-de-France en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches laitières

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Deux profils d'exploitations, qui concentrent près de sept vaches laitières sur dix, associent l'élevage de vaches laitières à une présence significative de cultures, voire à d'autres élevages : la classe « Bovins laitiers & Cultures » (37 % du cheptel de vaches laitières) et la classe « Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande & éventuellement granivores » (32 %) (tableau 3).

Deux autres profils d'exploitation sont exclusivement orientés vers l'élevage. La classe « Bovins laitiers spécialisés (sans autre élevage) » relève uniquement de la filière laitière ; elle représente 14 % du cheptel régional. La classe « Bovins laitiers & Bovins viande & éventuellement granivores » correspond à des fermes de polyélevage ; elle regroupe 16 % du cheptel régional.

Dans les deux classes avec granivores, les ateliers d'élevage restent très largement consacrés aux seuls bovins. Seulement 8 % des UGB sont granivores pour les fermes du profil « Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande & éventuellement granivores » et 4 % pour celles de la classe « Bovins laitiers & Bovins viande & éventuellement granivores ».

Tableau 3
Typologie des fermes élevant des vaches laitières en Hauts-de-France en 2020

Classe Inosys	Fermes		Vaches laitières	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Ensemble des fermes avec vaches laitières dont :	4 297	100 %	306 592	100 %
<i>Exploitations essentiellement spécialisées en élevage :</i>				
Bovins laitiers spécialisées (sans autre élevage)	502	12 %	42 678	14 %
Bovins laitiers & Bovins viande & éventuellement granivores	744	17 %	49 894	16 %
<i>Exploitations d'élevage avec cultures :</i>				
Bovins laitiers & Cultures	1 516	35 %	114 563	37 %
Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande & éventuellement granivores	1 534	36 %	99 416	32 %

Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches laitières

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Dispositif Inosys

Graphique 24
Principales caractéristiques des classes d'élevage de vaches laitières en Hauts-de-France en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Dispositif Inosys

Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches laitières

[1] : Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels de vaches laitières les plus importants pour chaque classe Inosys

Note : les valeurs de chaque indicateur sont normalisées. Par exemple le cheptel bovin moyen de chaque classe est rapporté à la valeur maximale du cheptel bovin moyen parmi les classes étudiées. Avec 210 bêtes, le cheptel bovin moyen est maximal pour la classe de polyélevage « Bovins laitiers & Bovins viande & éventuellement granivores » : le cheptel bovin moyen de chaque classe est alors rapporté à cette valeur de 210

Les exploitations avec vaches laitières se distinguent ainsi selon deux critères majeurs : la présence ou non d'ateliers de production végétale (principalement de céréaliculture), et la potentielle présence d'autres ateliers d'élevage que les bovins laitiers. Selon leur profil d'activité, ces exploitations présentent des caractéristiques spécifiques (graphique 24).

La pratique culturelle, un facteur structurant dans la diversité des exploitations laitières

La présence de cultures influe sur de nombreuses caractéristiques des exploitations laitières telles que la concentration géographique, la sole agricole moyenne par ferme et la part des STH et cultures fourragères, la dimension économique des fermes, le niveau de vie des ménages agricoles ou encore le statut juridique ([tableau 4](#)).

Les fermes d'élevage sont territorialement plus concentrées sur certaines zones tandis que celles mixant élevage et cultures sont plus disséminées sur la région. Du point de vue du nombre de vaches laitières, les cinq premières petites régions agricoles concentrent moins de la moitié du cheptel lorsque les fermes possèdent aussi des ateliers de production végétale. Cette proportion grimpe à 66 % pour le cheptel des fermes en élevage spécialisé de bovins laitiers et jusqu'à 81 % pour celles en polyélevage.

La SAU moyenne est logiquement plus élevée en présence de cultures : plus de 120 ha par ferme et jusqu'à 132 pour la classe « Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande & éventuellement granivores », contre moins de 85 ha en l'absence de culture avec un minimum de 71 ha pour la classe « Bovins laitiers spécialisés (sans autre élevage) ». De même, la composition de la sole diffère. Les STH et cultures fourragères concentrent près de 9 ha sur 10 pour les classes « Bovins laitiers spécialisés » et « Bovins laitiers & Bovins viande & éventuellement granivores » contre moins de 50 % en présence d'atelier de productions végétales. La céréaliculture

représente alors 40 % de la sole. En présence de cultures, 70 % des fermes laitières sont de grande dimension économique contre 45 % pour les fermes d'élevage. La présence de cultures aux côtés de l'élevage laitier est associée à des niveaux de vie plus importants. Le niveau de vie annuel médian atteint 26 000 à 27 000 euros pour les personnes résidant dans un ménage alliant vaches laitières et cultures. Il est de 23 600 euros pour celles résidant dans un ménage possédant une ferme spécialisée dans le seul élevage de bovins laitiers et de seulement 21 500 euros pour celles résidant dans un ménage ayant une activité de polyélevage. Parmi les quatre profils, le taux de pauvreté le plus faible est celui des ménages ayant une ferme associant vaches laitières et cultures : 7 % de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Avec 11 %, le taux de pauvreté reste assez faible pour les ménages associés à la classe « Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande & éventuellement granivores ». Par contre, en l'absence de cultures, la part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est bien plus élevée, atteignant près de 18 %, que ce soit pour les fermes liées à la spécialisation en vaches laitières ou au polyélevage.

Les exploitants individuels sont plus fréquents pour les fermes relevant plus strictement de l'élevage : par exemple, 45 % pour les fermes spécialisées en polyélevage contre à peine 30 % en présence d'un atelier végétal significatif. À contrario, près d'un tiers des fermes avec vaches laitières sont organisées en Gaec en présence de cultures contre moins d'un quart en leur absence.

L'élevage concomitant de vaches allaitantes

La présence additionnelle de vaches allaitantes aux côtés de l'élevage laitier impacte plus trivialement la taille et la composition du cheptel bovin des fermes.

Le cheptel moyen de vaches laitières est maximal pour l'élevage spécialisé de bovins laitiers : 85 vaches laitières par ferme. Il est de 76 têtes pour les fermes de la classe « Bovins laitiers & Cultures » contre près de 65 pour les fermes qui élèvent aussi des vaches allaitantes.

À l'inverse, le cheptel bovin moyen est assez logiquement supérieur pour les fermes qui élèvent à la fois des vaches laitières et allaitantes : plus de 200 bovins en moyenne par ferme. Pour les fermes centrées sur la seule filière laitière, les cheptels bovins sont plus petits, de l'ordre de 150 à 170 bêtes en moyenne par ferme.

Si la présence de cultures ou d'autres élevages permet de structurer certaines différences entre fermes, d'autres variables comme la répartition par âge des exploitants présentent des écarts entre les quatre profils, sans qu'un regroupement clair selon ces deux axes ne soit observable. Ainsi, dans les fermes en polyélevage, on dénombre 80 agriculteurs âgés de 60 ans ou plus pour 100 agriculteurs de moins de 40 ans tandis que cette proportion oscille entre 50 et 60 pour les fermes des autres classes.

Tableau 4

Données de synthèse des classes d'élevage de vaches laitières en Hauts-de-France en 2020

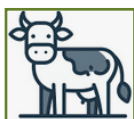
Indicateurs	Fermes avec vaches laitières	Exploitations essentiellement spécialisées en élevage		Exploitations d'élevage avec cultures	
		Bovins laitiers spécialisés (sans autre élevage)	Bovins laitiers & Bovins viande & éventuellement granivores	Bovins laitiers & Cultures	Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande & éventuellement granivores
Nombre de fermes	4 297	502	744	1 516	1 534
Répartition des fermes (en %)		12	17	35	36
Cheptel bovin total	777 139	84 932	156 466	228 276	307 393
Répartition du cheptel bovin total (en %)		11	20	29	40
Cheptel bovin moyen	181	169	210	151	200
Nombre de vaches laitières	306 592	42 678	49 894	114 563	99 416
Répartition du nombre de vaches laitières (en %)		14	16	37	32
Cheptel moyen vaches laitières	71	85	67	76	65
Part des vaches laitières dans le cheptel bovin total (en %)	39	50	32	50	32
Part des 5 principales PRA ⁽¹⁾ dans le cheptel de vaches laitières (en %)	46	66	81	43	46
SAU moyenne (en ha)	112	71	84	120	132
Part des STH et cultures fourragères (en %)	51	86	87	39	45
Part des céréales (en %)	35	13	12	42	40
Part des mircos et petites fermes (en %)	4	10	9	2	2
Part des grandes fermes (en %)	63	46	44	70	71
Part des exploitants individuels (en %)	33	43	45	29	29
Part des Gaec (en %)	29	23	23	30	33
Ratio de vieillissement	62	51	82	56	62
Niveau de vie médian des ménages (en €)	25 700	23 600	21 500	27 700	26 200

Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches laitières

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Dispositif Inosys

(1) Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels de vaches laitières les plus importantes pour chaque classe Inosys

Bovins laitiers & Cultures



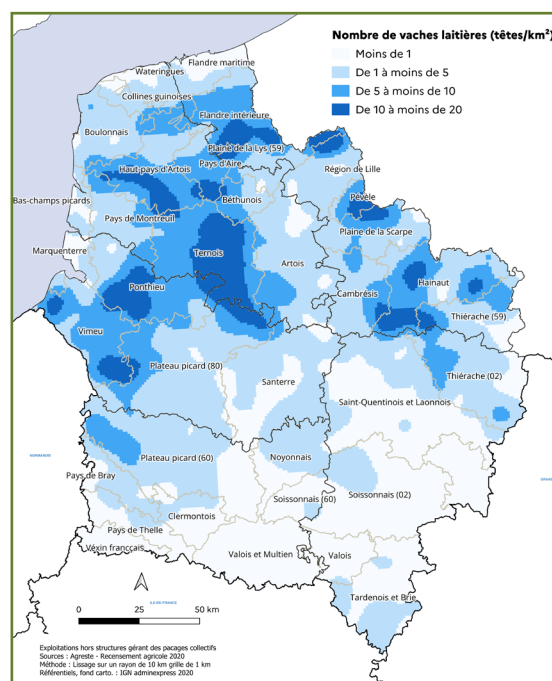
114 600 vaches laitières
37 % du cheptel régional



1 520 fermes
35 % des fermes élevant au moins 5 vaches laitières



76 vaches laitières par ferme



Indicateurs	Bovins laitiers & Cultures	Ensemble des fermes avec vaches laitières
Part des 5 principales PRA ⁽¹⁾ dans le cheptel de vaches laitières (en %)	43	46
SAU moyenne (en ha)	120	112
Part des STH et cultures fourragères (en %)	39	51
Part des céréales (en %)	42	35
Part des micros et petites fermes (en %)	2	4
Part des grandes fermes (en %)	70	63
Part des exploitants individuels (en %)	29	33
Part des Gaec (en %)	30	29
Ratio de vieillissement	56	62
Niveau de vie médian des ménages (en €)	27 700	25 700

Source : Agreste - recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Inosys Nouveau Regard

Champ : fermes élevant au moins 5 vaches laitières

⁽¹⁾ Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels de vaches laitières les plus importants de la classe Inosys ou de l'ensemble des fermes avec vaches laitières

Près de 1 520 fermes élevant au moins 5 vaches laitières relèvent du profil « Bovins laitiers & Cultures » en 2020 dans les Hauts-de-France. Elles élèvent 114 600 vaches laitières soit 37 % du cheptel régional. Par rapport à l'ensemble des fermes possédant des vaches laitières, le cheptel moyen par ferme est un peu plus élevé : 76 têtes contre 71. Le cheptel de ces fermes est notamment localisé sur une zone à l'ouest de la région partant de la Flandre et descendant vers la frontière normande en traversant les PRA du Haut-Pays d'Artois, du Ternois et de Ponthieu. D'autres zones sont disséminées de la région lilloise à la Thiérache. La présence de cultures aux côtés de l'élevage s'accompagne de surfaces un peu plus étendues : 120 hectares en moyenne contre 112 pour les fermes avec vaches laitières. Près de 8 hectares sur dix se composent de céréales d'une part, et de STH et cultures fourragères d'autre part, plus ou moins à part égale. Les exploitants individuels représentent près d'un tiers des fermes, tout comme les Gaec, une répartition analogue à celle de l'ensemble des fermes avec vaches laitières. Les fermes de grande dimension économique dominent largement, regroupant sept fermes sur dix. Enfin, la présence concomitante de cultures est associée à des niveaux de vie supérieurs. Le niveau de vie médian des ménages détenant une ferme classée en « Bovins laitiers & Cultures » est de 27 700 € par an soit 2 000 € de plus que l'ensemble des ménages ayant une ferme avec vaches laitières.

Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande et éventuellement granivores



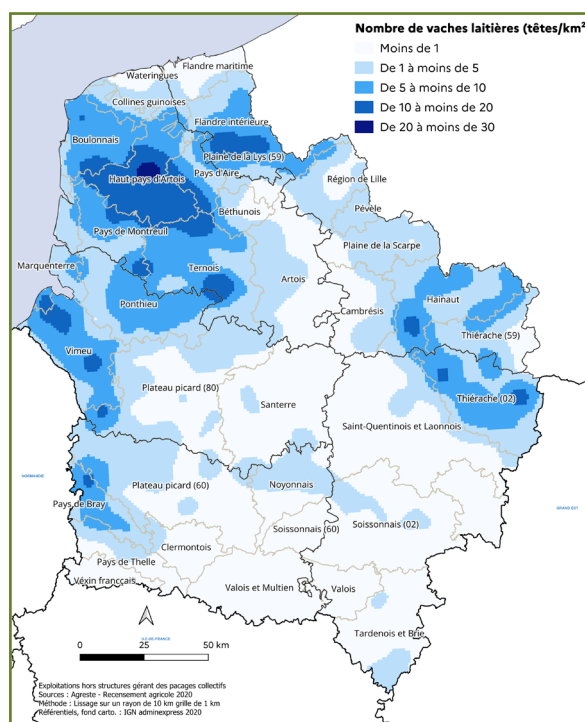
99 400 vaches laitières
32 % du cheptel régional



1 530 fermes
36 % des fermes élevant au moins 5 vaches laitières



65 vaches laitières par ferme



Indicateurs	Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande & éventuellement granivores	Ensemble des fermes avec vaches laitières
Part des 5 principales PRA ⁽¹⁾ dans le cheptel de vaches laitières (en %)	46	46
SAU moyenne (en ha)	132	112
Part des STH et cultures fourragères (en %)	45	51
Part des céréales (en %)	40	35
Part des micros et petites fermes (en %)	2	4
Part des grandes fermes (en %)	71	63
Part des exploitants individuels (en %)	29	33
Part des Gaec (en %)	33	29
Ratio de vieillissement	62	62
Niveau de vie médian des ménages (en €)	26 200	25 700

Source : Agreste - recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Inosys Nouveau Regard

Champ : fermes élevant au moins 5 vaches laitières

⁽¹⁾ Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels de vaches laitières les plus importants de la classe Inosys ou de l'ensemble des fermes avec vaches laitières

Près de 1 530 fermes élevant au moins 5 vaches laitières relèvent du profil « Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande & éventuellement granivores » en 2020 dans les Hauts-de-France. Elles élèvent 99 400 vaches laitières soit 32 % du cheptel régional. Par rapport à l'ensemble des fermes possédant des vaches laitières, le cheptel moyen par ferme est moindre : 65 têtes contre 71. Les UGB restent essentiellement d'origine bovine : les granivores ne représentent que 8 % des UGB. Les petites régions agricoles du Haut-Pays d'Artois et du Ternois, à l'ouest de la région, concentrent à elles seules un quart du cheptel de ces fermes. Ce dernier est aussi localisé sur 3 autres espaces : le long de la frontière normande, la Thiérache et la Flandre intérieure. La présence de cultures aux côtés de l'élevage s'accompagne de surfaces plus étendues : 132 hectares en moyenne contre 112 pour les fermes avec vaches laitières. Plus de 8 hectares sur dix se composent de céréales, de STH et de cultures fourragères. Les exploitants individuels représentent près d'un tiers des fermes, tout comme les Gaec, une répartition proche de celle de l'ensemble des fermes avec vaches laitières. Les fermes de grande dimension économique dominent largement, regroupant sept fermes sur dix. Enfin, la présence additionnelle de cultures et de bovins viande est associée à des niveaux de vie un peu plus élevés. Le niveau de vie médian des ménages possédant une ferme classée en « Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande & éventuellement granivores » est de 26 200 € par an soit 500 € de plus que les ménages ayant une ferme avec vaches laitières.

Bovins laitiers spécialisées



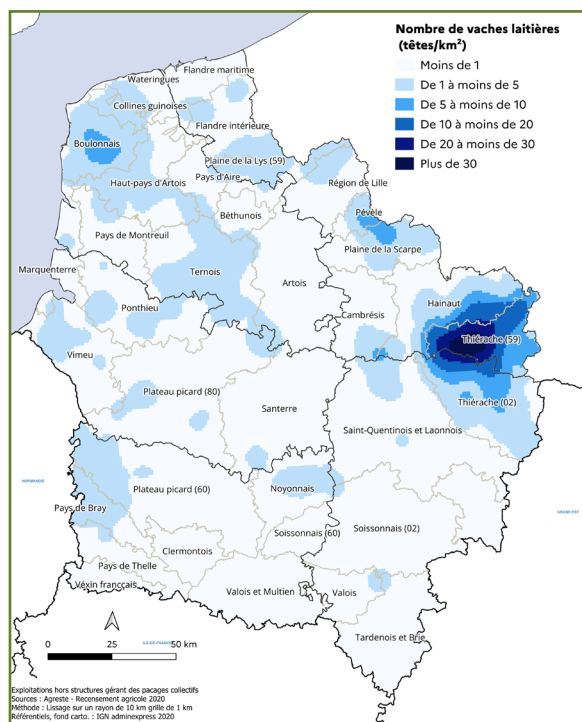
42 700 vaches laitières
14 % du cheptel régional



500 fermes
12 % des fermes élevant au moins 5 vaches laitières



85 vaches laitières par ferme



Indicateurs	Bovins laitiers spécialisées	Ensemble des fermes avec vaches laitières
Part des 5 principales PRA ⁽¹⁾ dans le cheptel de vaches laitières (en %)	66	46
SAU moyenne (en ha)	71	112
Part des STH et cultures fourragères (en %)	86	51
Part des céréales (en %)	13	35
Part des micros et petites fermes (en %)	10	4
Part des grandes fermes (en %)	46	63
Part des exploitants individuels (en %)	43	33
Part des Gaec (en %)	23	29
Ratio de vieillissement	51	62
Niveau de vie médian des ménages (en €)	23 600	25 700

Source : Agreste - recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Inosys Nouveau Regard
Champ : fermes élevant au moins 5 vaches laitières

⁽¹⁾ Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels de vaches laitières les plus importants de la classe Inosys ou de l'ensemble des fermes avec vaches laitières

Près de 500 fermes élevant au moins 5 vaches laitières relèvent du profil « Bovins laitiers spécialisées » en 2020 dans les Hauts-de-France. Elles détiennent 42 700 vaches laitières soit 14 % du cheptel régional. Par rapport à l'ensemble des fermes avec vaches laitières, le cheptel moyen par ferme est plus important : 85 têtes contre 71. Les cinq principales petites régions agricoles concentrent les deux tiers des vaches laitières. Il s'agit essentiellement de la Thiérache et du Hainaut à l'est de la région. En l'absence d'atelier significatif de production végétale, les fermes sont bien moins étendues : 71 hectares contre 112 pour l'ensemble des fermes avec vaches laitières. Surtout, 86 % de leur sole agricole est composée de cultures fourragères et de surfaces toujours en herbe. Les prairies permanentes représentent à elles seules 55 % de la sole de ces fermes. Les exploitants individuels sont plus répandus, au contraire des Gaec, moins fréquents. En outre, si les fermes de grande dimension économique restent les plus nombreuses, elles dominent moins : 46 % des fermes sont concernées, soit 17 points de moins que pour l'ensemble des fermes élevant des vaches laitières. Enfin, le niveau de vie médian des ménages détenant une ferme classée en « Bovins laitiers spécialisées » est plus faible : 23 600 € par an soit 2 100 € de moins que l'ensemble des ménages possédant une ferme avec vaches laitières.

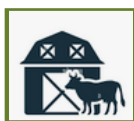
Bovins laitiers & Bovins viande et éventuellement granivores



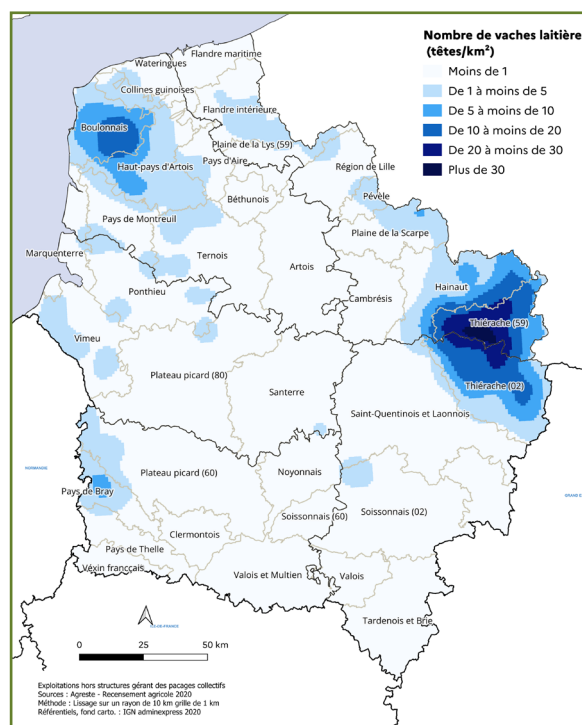
49 900 vaches laitières
16 % du cheptel régional



740 fermes
17 % des fermes élevant au moins 5 vaches laitières



67 vaches laitières par ferme



Indicateurs	Bovins laitiers & Bovins viande & éventuellement granivores	Ensemble des fermes avec vaches laitières
Part des 5 principales PRA ⁽¹⁾ dans le cheptel de vaches laitières (en %)	81	46
SAU moyenne (en ha)	84	112
Part des STH et cultures fourragères (en %)	87	51
Part des céréales (en %)	12	35
Part des micros et petites fermes (en %)	9	4
Part des grandes fermes (en %)	44	63
Part des exploitants individuels (en %)	45	33
Part des Gaec (en %)	23	29
Ratio de vieillissement	82	62
Niveau de vie médian des ménages (en €)	21 500	25 700

Source : Agreste - recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Inosys Nouveau Regard
Champ : fermes élevant au moins 5 vaches laitières

⁽¹⁾ Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels de vaches laitières les plus importants de la classe Inosys ou de l'ensemble des fermes avec vaches laitières

Près de 740 fermes élevant au moins 5 vaches laitières relèvent du profil de polyélevage « Bovins laitiers & Bovins viande & éventuellement granivores » en 2020 dans les Hauts-de-France. Elles élèvent 49 900 vaches laitières soit 16 % du cheptel régional. Par rapport à l'ensemble des fermes avec vaches laitières, le cheptel moyen par ferme est un peu plus faible : 67 têtes contre 71. Le cheptel est très localisé : les cinq principales petites régions agricoles concentrent 81 % des vaches laitières. Il s'agit essentiellement de la Thiérache et du Hainaut à l'est de la région et de la petite région agricole du Boulonnais à l'Ouest. En l'absence d'atelier significatif de production végétale, les fermes sont moins étendues que l'ensemble des fermes avec vaches laitières : 84 hectares contre 112. Surtout, 87 % de leur sole agricole est composée de cultures fourragères et de surfaces toujours en herbe. Les prairies permanentes représentent à elles seules 62 % des surfaces. Les exploitants individuels sont plus répandus, au contraire des Gaec, moins fréquents. En outre, si les fermes de grande dimension économique restent les plus nombreuses, elles dominent moins : 44 % des fermes sont concernées, soit 19 points de moins que pour l'ensemble des fermes avec vaches laitières. Enfin, le niveau de vie médian des ménages détenant une ferme classée en « Bovins laitiers & Bovins viande & éventuellement granivores » est bien plus faible : 21 500 € par an soit 4 200 € de moins que l'ensemble des ménages possédant une ferme avec vaches laitières.

4. Les fermes élevant des vaches allaitantes

Près de 4 000 fermes élèvent des vaches allaitantes (*encadré 8*) dans les Hauts-de-France en 2020 selon le recensement agricole, soit 17 % des fermes régionales. Elles détiennent près de 569 000 bovins. Parmi ce cheptel global, elles possèdent près de 141 100 vaches allaitantes.

Les Hauts-de-France : moins de 4 % du cheptel de vaches allaitantes métropolitain

Le cheptel de vaches allaitantes est réparti de manière inégale à travers les régions, qui ne jouent pas toutes un rôle équivalent dans l'élevage de bovins viande.

Avec 22 % du cheptel métropolitain de vaches allaitantes, la Nouvelle-Aquitaine occupe une position singulière (*graphique 25*). C'est également le cas, dans une moindre mesure, de la région Auvergne-Rhône-Alpes (17 % du cheptel). De même, les régions Occitanie, Bourgogne-Franche Comté et Pays-de-la-Loire cumulent chacune une part significative (plus de 10 %) du cheptel métropolitain. Ces six régions concentrent ainsi 75 % du cheptel de vaches allaitantes de France métropolitaine.

Parmi les régions restantes, seules Grand-Est et Normandie affichent une part du cheptel métropolitain supérieure à 5 %. Avec seulement 3,7 % du cheptel, les Hauts-de-France ne se positionnent pas comme un territoire majeur d'élevage de vaches allaitantes.

La région Hauts-de-France figure par ailleurs parmi les régions affichant les plus faibles tailles de troupeaux de vaches allaitantes,

Encadré 8 : Les ateliers significatifs d'élevage de vaches allaitantes

En cohérence avec la démarche adoptée dans le 1er chapitre, un filtre permet de se concentrer sur les seuls ateliers significatifs d'élevage de vaches allaitantes et d'écarter les fermes n'ayant que quelques bêtes. Seules les fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes sont prises en compte dans ce chapitre. Si l'application de ce seuil restreint le nombre de fermes (4 000 fermes retenues après application de ce filtre, soit une couverture de 88 %), la quasi-totalité du cheptel de vaches allaitantes est prise en compte (141 100 vaches allaitantes, soit une couverture de 99 %).

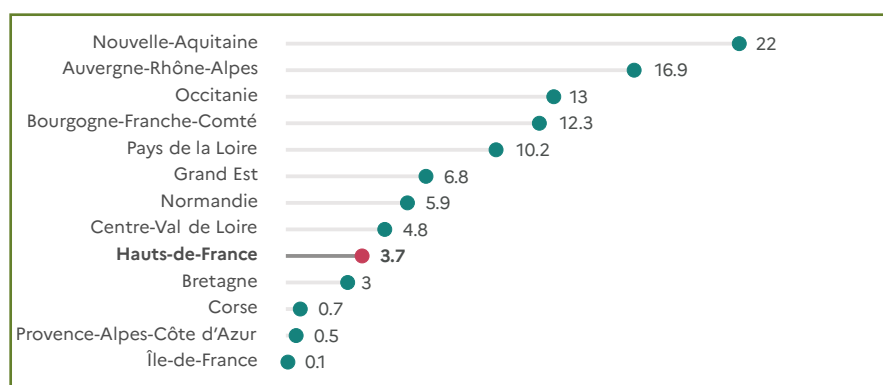
Ainsi, près de 550 fermes en Hauts-de-France (soit 12 % des exploitations) élèvent moins de 5 vaches allaitantes en 2020. Leur cheptel ne représente que 1 % du cheptel régional. En 1970, ces fermes avec peu de vaches allaitantes étaient largement plus fréquentes : elles représentaient 55 % des exploitations de cette catégorie. Leur cheptel pesait alors à hauteur de 16 % du total régional de vaches allaitantes.

Entre 1970 et 2020, on assiste à des évolutions très contrastées du nombre de fermes selon le nombre de vaches allaitantes qu'elles élèvent. Celles ayant moins de 5 vaches allaitantes sont passées de 2 500 en 1970 à 550 en 2020 (soit -78 %) tandis que celles en ayant au moins 5 sont passées de 2 000 à 4 000 (+100 %).

Dans l'ensemble de ce chapitre, la dénomination de fermes élevant des vaches allaitantes recouvre le périmètre des fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes.

Graphique 25

Répartition du cheptel de vaches allaitantes de France métropolitaine par région en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches allaitantes

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

avec 35 bêtes en moyenne par ferme. Au niveau national, ce cheptel moyen est de 46 bêtes par ferme ; il est supérieur à 50 dans de nombreuses régions et atteint une valeur maximale de 66 en Bourgogne-Franche-Comté.

Le cheptel régional moyen de 35 vaches allaitantes par ferme masque des situations hétérogènes (*graphique 26*). Un tiers des fermes possèdent de 20 à 40 vaches allaitantes pour près de 28 % du cheptel régional. Au-delà, 7% des fermes en possèdent au moins 80 et concentrent 22 % du cheptel régional de vaches allaitantes. Si une ferme sur dix en élève moins de 10, elles ne regroupent qu'à peine 2 % du cheptel.

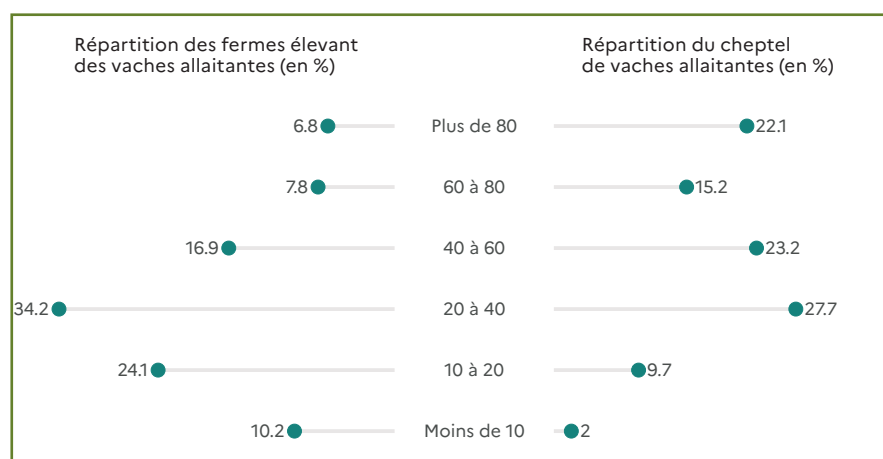
Près de 42 % des bovins de la région sont des races à viande, contre 59 % en France métropolitaine. Les races allaitantes sont plus diversifiées que les races laitières, avec 33 % de Charolaises, 23 % de Blondes d'Aquitaine (beaucoup plus fréquentes qu'à l'échelle nationale), 18 % de croisées et 11 % de Limousines (a contrario moins répandues). On retrouve aussi la race Blanc Bleu dont près de la moitié des effectifs nationaux sont présents dans la région.

Ouest de la région et Thiérache, terres d'élevage de vaches allaitantes

Deux territoires régionaux se distinguent comme terres d'élevage de vaches allaitantes (*carte 3*). Le premier, localisé à l'est de la région, est composé des petites régions agricoles (PRA) de la Thiérache et de celle du Hainaut : il concentre un cinquième du cheptel régional de vaches allaitantes. Le second décrit un arc à l'ouest de la région, partant

Graphique 26

Répartition des fermes élevant des vaches allaitantes et du cheptel de vaches allaitantes par taille de troupeau en Hauts-de-France en 2020

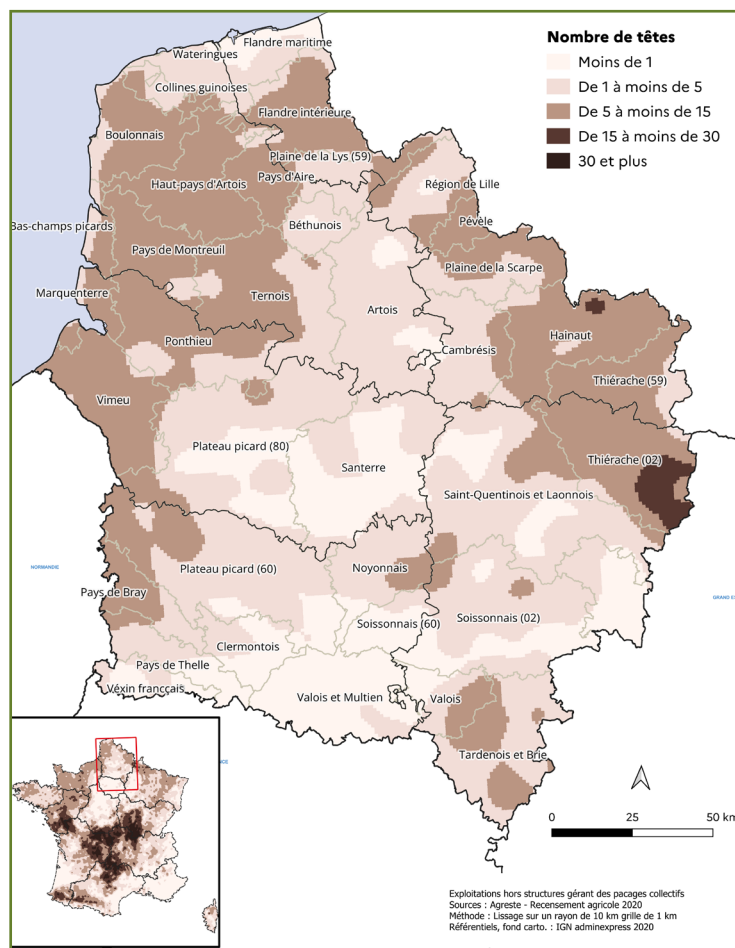


Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches allaitantes

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Carte 3

Localisation du cheptel de vaches allaitantes en 2020 (en têtes/km²)



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches allaitantes

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

de la PRA de Flandre intérieure, passant par les PRA du Boulonnais, Haut-Pays d'Artois et du Ternois et se prolongeant vers l'arrière-pays du littoral sud de la région (sur les

deux PRA de Ponthieu et de Vimeu). Ces deux territoires sont également des lieux d'élevage de bovins laitiers. Toutefois, la concentration géographique est un peu moins

marquée pour la filière viande. Les cinq PRA qui regroupent les cheptels les plus importants concentrent 35 % du cheptel régional de vaches allaitantes. Pour les vaches laitières, cette part s'élève à 46 %.

Un cheptel de vaches allaitantes qui progresse fortement entre 1970 et 2000

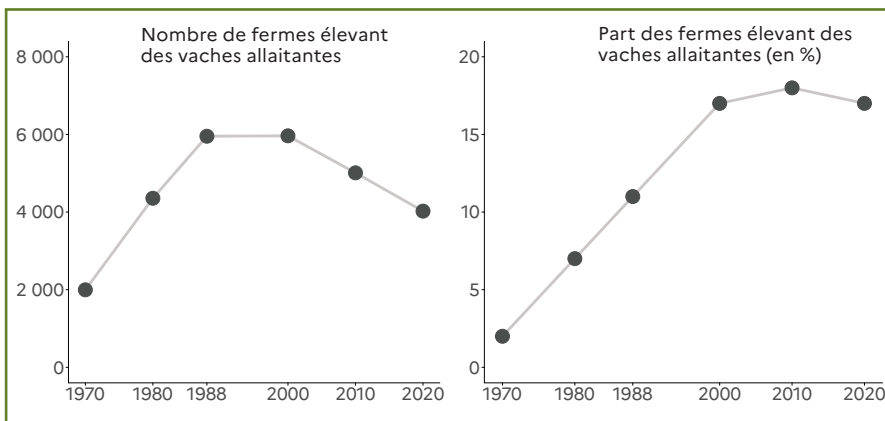
Le nombre de fermes élevant des vaches allaitantes progresse fortement au cours du dernier demi-siècle dans la région (*graphique 27*). Leur nombre double entre 1970 et 2020, passant de 2 000 à 4 000. Cette évolution contraste largement avec celle des fermes élevant des vaches laitières, dont le nombre est divisé par 10 dans le même temps. Elle contraste également avec l'évolution du nombre d'exploitations dans leur ensemble, en baisse régulière depuis 1970. Ainsi, mécaniquement, la part des fermes élevant des vaches allaitantes dans l'ensemble des fermes régionales croît fortement de 1970 à 2020, passant de 2 % à 17 %.

L'évolution globale du nombre de fermes avec vaches allaitantes sur 50 ans masque trois sous-périodes (*graphique 28*). Au cours des périodes intercensitaires 1970-1980 et 1980-1988, le nombre de fermes élevant des vaches allaitantes s'accroît très rapidement, la croissance annuelle moyenne étant deux fois plus forte au cours des années 1970 (+ 8,1 % par an). Le nombre de fermes évolue ensuite peu entre 1988 et 2000. Au-delà de 2000, le nombre de fermes avec vaches allaitantes recule ; entre 2010 et 2020, l'évolution annuelle moyenne est de -2,2 %.

Le cheptel de vaches allaitantes est passé de 28 500 têtes en 1970 à 141 100 en 2020 (*graphique 29*) ; il a donc été multiplié par cinq en un demi-siècle (contre -38 %

Graphique 27

Nombre de fermes élevant des vaches allaitantes et part dans l'ensemble des fermes en Hauts-de-France de 1970 à 2020

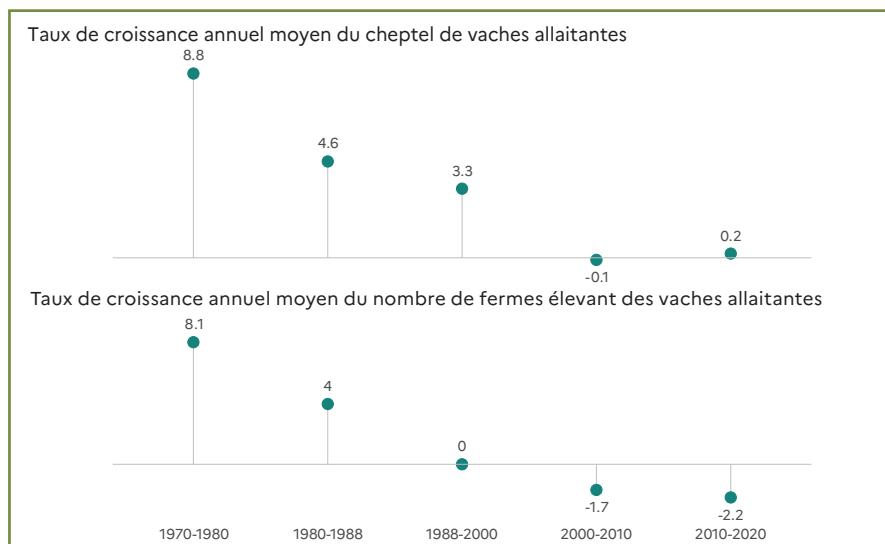


Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches allaitantes

Source : Agreste - Recensements agricole 1970 à 2020

Graphique 28

Taux de croissance annuel moyen du cheptel de vaches allaitantes et du nombre de fermes élevant des vaches allaitantes en Hauts-de-France de 1970-1980 à 2010-2020

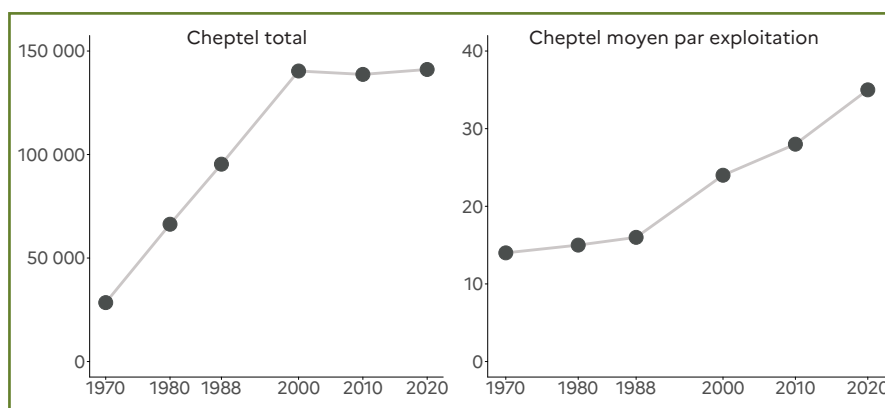


Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches allaitantes

Source : Agreste - Recensements agricole 1970 à 2020

Graphique 29

Cheptel total et moyen de vaches allaitantes en Hauts-de-France de 1970 à 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches allaitantes

Source : Agreste - Recensements agricole 1970 à 2020

pour l'ensemble du cheptel bovin régional). Cela représente en moyenne 2 250 vaches allaitantes en plus chaque année.

De 1970 à 1988, le nombre de fermes et le cheptel total de vaches allaitantes augmente à des rythmes proches si bien que la taille moyenne des troupeaux de vaches allaitantes évolue peu (14 en 1970, 16 en 1988). Entre 1988 et 2000, le nombre de fermes stagne alors que dans le même temps le cheptel s'accroît nettement : la taille moyenne augmente ainsi et passe à 24 en 2000. Enfin, entre 2000 et 2020, le nombre de fermes diminue rapidement (de 6 000 à 4 000) pendant que le cheptel oscille autour de 140 000 bêtes. La taille moyenne continue donc de progresser pour atteindre 35 têtes en 2020.

Céréales et STH : près de 70 % de la sole

Les fermes avec vaches allaitantes ont une SAU moyenne de 109 ha. Près de 45 % de ces fermes s'étendent sur plus de 100 ha (*graphique 30*). À l'autre extrémité, 10 % s'étendent sur moins de 25 ha. La composition de ces surfaces agricoles est assez proche de celles de l'ensemble des fermes bovines (*graphique 31*). Les surfaces toujours en herbe (STH) et cultures fourragères regroupent 40 % de la SAU. La culture céréalière reste prédominante : à elle seule elle concentre elle aussi près de 40 % de la SAU des fermes avec vaches allaitantes. Au final, ces trois items représentent 8 ha sur 10.

Avec 71 %, le maïs fourrage et ensilage représente une

portion importante des surfaces fourragères, qui reste néanmoins plus faible que pour la filière laitière (82 %). Les prairies temporaires sont en revanche un peu plus fréquentes : elles pèsent pour 17 % des surfaces fourragères contre 11 % pour les fermes laitières.

Quatre fermes sur dix sont de grande dimension économique

Au sein de l'élevage bovin, celui de vaches allaitantes est moins souvent associé à des exploitations de grande dimension économique (*graphique 32*) : 40 % des fermes contre 46 % pour l'ensemble des fermes bovines. À l'inverse, 24 % sont des petites ou des micro fermes contre 19 % pour les fermes bovines. Près de 44 % de la PBS est d'origine bovine contre 52 % pour l'ensemble des fermes bovines.

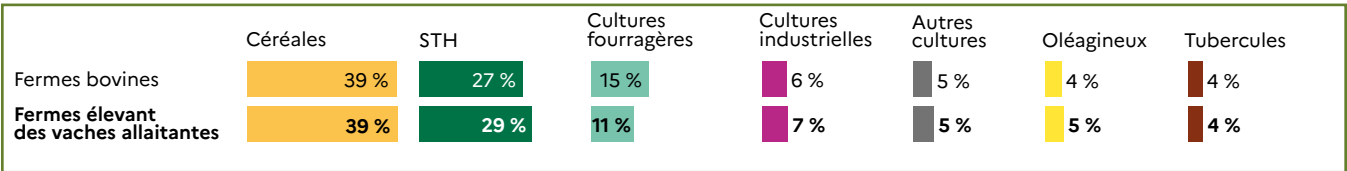
Graphique 30
Répartition des fermes avec vaches allaitantes par taille de SAU en Hauts-de-France en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches allaitantes

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

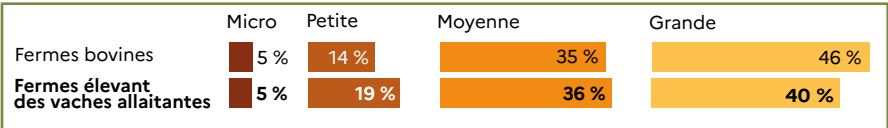
Graphique 31
Composition des surfaces agricoles des fermes avec vaches allaitantes en Hauts-de-France en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches allaitantes

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 32
Répartition des fermes avec vaches allaitantes par dimension économique en Hauts-de-France en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches allaitantes

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

La moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur à 24 700 euros par an

Les ménages agricoles sont composés d'un exploitant ou coexploitant et de l'ensemble des personnes qui résident habituellement avec lui. Le niveau de vie médian (*définitions*) des personnes habitant dans un ménage agricole ayant une activité d'élevage de vaches allaitantes est un peu plus faible que celui des personnes résidant dans un ménage lié à l'élevage bovin pris dans son ensemble : 24 700 euros par an en 2020 dans les Hauts-de-France, soit 500 euros de moins. La moitié des personnes résidant dans un ménage agricole possédant des vaches allaitantes ont donc un niveau de vie inférieur à 24 700 euros. Par ailleurs, 10 % des personnes résidant dans un ménage élevant des vaches allaitantes ont un niveau de vie inférieur à 11 600 euros. À l'autre extrémité, 10 % des personnes ont un niveau de vie supérieur à 47 000 euros. Enfin, 13,9 % des individus vivent sous le seuil de pauvreté (*définitions*) dans les ménages pratiquant l'élevage de vaches allaitantes (contre 12,6 % pour les ménages pratiquant l'élevage bovin dans son ensemble).

1,8 emploi équivalent temps-plein en moyenne par ferme

Les exploitations qui possèdent des vaches allaitantes utilisent en moyenne 1,8 emploi exprimé en équivalent temps-plein (ETP) par ferme, soit un contenu en emploi analogue à l'ensemble de la filière bovine. La taille des fermes élevant des vaches allaitantes est en effet comparable à celle de l'ensemble des fermes bovines : leur SAU moyenne est similaire, ainsi que le cheptel bovin moyen.

Les ETP concernent l'ensemble des activités de la ferme et non spécifiquement l'atelier de vaches allaitantes. Ils sont de ce fait très variables d'une ferme à l'autre selon la présence éventuelle de cultures ou d'autres élevages.

Une ferme sur deux est une exploitation individuelle

La répartition des fermes de vaches allaitantes selon le statut juridique est assez proche de celle de l'ensemble des fermes bovines régionales (*graphique 33*). Les exploitants individuels sont un peu plus fréquents (49 % contre 45 %), à la différence des groupements agricoles d'exploitations en commun (Gaec), moins répandus (14 % contre 18 %). Les formes sociétales, en particulier le Gaec, facilitent la vie professionnelle et familiale en agriculture (*cf encadré 3 : Les avantages des formes sociétales agricoles du chapitre 1*).

Un vieillissement prononcé qui devrait se poursuivre dans les années à venir

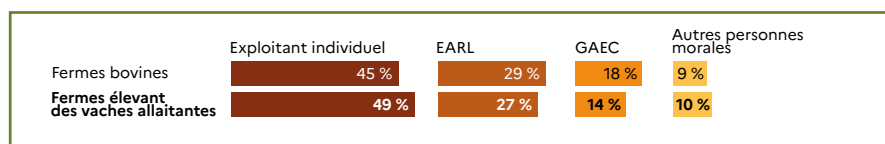
Depuis 2000, l'âge moyen des chefs d'exploitation possédant des vaches allaitantes ne cesse de croître (46 ans en 2000 contre un peu plus de 50 ans 2020) et le ratio des jeunes par rapport aux plus âgés de se détériorer. Ce vieillissement n'est pas propre à l'élevage de vaches allaitantes : il affecte l'ensemble

de la population d'agriculteurs et, au-delà, l'ensemble des actifs. Il repose en grande partie sur le baby-boom (*encadré 3 – chapitre 1*). La part des éleveurs de vaches allaitantes âgés de moins de 40 ans recule fortement entre 2000 et 2020, passant de 30 % à 19 %. La part des éleveurs de vaches allaitantes d'au moins 60 ans double sur la même période : un éleveur sur dix en 2000 contre un sur cinq en 2020. Ces éleveurs détiennent en 2020 près de 17 % du cheptel de vaches allaitantes des Hauts-de-France.

Ces évolutions récentes questionnent avec acuité les réflexions sur le renouvellement de la population d'agriculteurs et le remplacement des générations les plus âgées. En 2000, les éleveurs de vaches allaitantes de moins de 40 ans sont bien plus nombreux que leurs homologues seniors. Deux décennies plus tard, la situation a largement changé. En 2000, on compte 33 éleveurs d'au moins 60 ans pour 100 chefs de moins de 40 ans. En 2020, cette proportion est de 106 chefs d'au moins 60 ans pour 100 chefs de moins de 40 ans. Ces évolutions devraient perdurer dans les années à venir : près de 36 % des éleveurs de vaches allaitantes ont entre 50 et 60 ans en 2020. Ils détiennent 36 % du cheptel de vaches allaitantes des Hauts-de-France.

Graphique 33

Répartition des fermes avec vaches allaitantes par statut juridique en Hauts-de-France en 2020



Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches allaitantes

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Cinq profils d'exploitations agricoles pour mieux décrire l'élevage de vaches allaitantes

Les fermes élevant des vaches allaitantes présentent des profils différents selon qu'elles combinent ou non d'autres ateliers significatifs d'élevage et/ou de cultures. Plus précisément, ces fermes avec vaches allaitantes peuvent être regroupées en cinq catégories, issues de la typologie Inosys (chapitre 2).

Trois profils d'exploitations associent l'élevage de bovins viande à une présence significative de cultures, voire à d'autres élevages (tableau 5). Près de 2 100 exploitations avec vaches allaitantes (soit la moitié des fermes de ce type dans la région) sont également des fermes avec cultures et sans aucun autre type d'élevage. Ce profil de fermes (formant la classe « Bovins viande & Cultures ») regroupe 57 % du cheptel régional de vaches allaitantes. En plus de cette activité de cultures, certaines fermes avec vaches allaitantes cumulent également l'élevage granivore seul (126 exploitations constituant la classe « Bovins viande & Cultures & granivores »), et l'élevage de bovins lait et potentiellement de granivores (688 exploitations dans

la classe « Bovins viande & Cultures & Bovins lait & éventuellement granivores », regroupant 15 % du cheptel de vaches allaitantes). Deux autres profils d'exploitations sont essentiellement orientés vers l'élevage. Un peu moins de 500 exploitations ne pratiquent que l'élevage de bovins viande (classe « Bovins viande spécialisées sans aucun élevage ») tandis que 350 exploitations présentent plusieurs ateliers d'élevage, en bovins viande, bovins lait et potentiellement en granivores (classe « Bovins viande & Bovins lait & éventuellement granivores »). Ces deux profils d'exploitation regroupent un peu plus de 20 % du cheptel de vaches allaitantes de la région. Les fermes des classes « Bovins viande & Cultures & Granivores », « Bovins viande & Cultures & Bovins lait et éventuellement granivores » et « Bovins viande & Bovins lait & éventuellement granivores » élèvent aussi des granivores (porcins et volailles). Les UGB (unités gros bétail) bovines dominent largement en présence de vaches laitières. En revanche, les granivores concentrent 62 % des UGB pour les fermes de la classe « Bovins viande & Cultures & Granivores » contre 37 % d'UGB bovines. L'élevage granivore est donc une composante

essentielle de l'activité de ces fermes. Les exploitations avec vaches allaitantes se distinguent ainsi selon deux critères majeurs : la présence ou non d'ateliers de production végétale (principalement de céréaliculture), et la potentielle présence d'autres ateliers d'élevage que les bovins viande. Selon leur profil d'activité, ces exploitations présentent des caractéristiques spécifiques (graphique 34).

Différents profils d'exploitations selon la présence de cultures...

Les fermes d'élevage se concentrent principalement dans certaines zones, alors que celles combinant élevage et cultures sont davantage dispersées à travers la région. En effet, dans les exploitations des classes « Bovins viande spécialisées (sans autre élevage) » et « Bovins viande & Bovins lait & éventuellement granivores », respectivement 58 % et 79 % du cheptel se concentre sur cinq petites régions agricoles. En présence de cultures, cette part est inférieure à 50 %. La SAU moyenne est plus élevée en présence de cultures : moins de 100 ha en l'absence de cultures

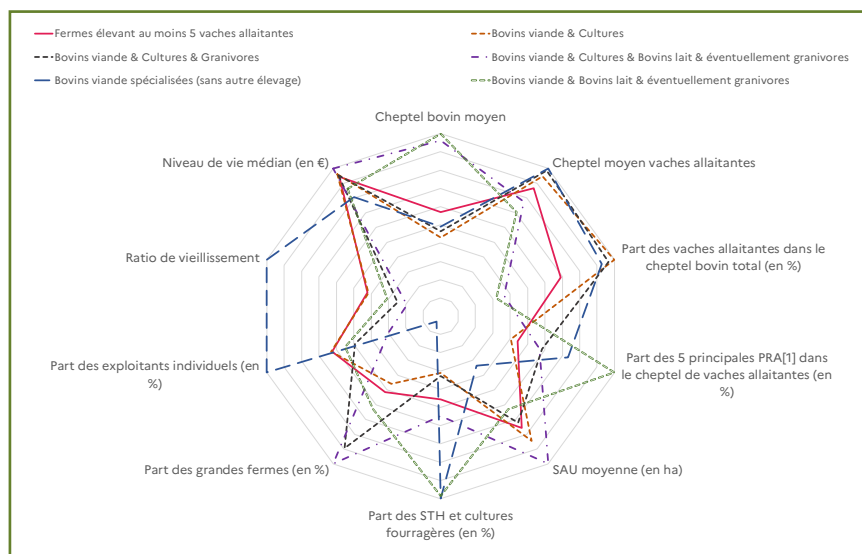
Tableau 5
Typologie des fermes élevant des vaches allaitantes en Hauts-de-France en 2020

Classe Inosys	Fermes		Vaches allaitantes	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Ensemble des fermes avec vaches allaitantes dont :	4 024	100 %	141 089	100 %
Exploitations essentiellement spécialisées en élevage :				
Bovins viande spécialisées (sans autre élevage)	488	12 %	19 767	14 %
Bovins viande & Bovins lait & éventuellement granivores	346	9 %	9 879	7 %
Exploitations d'élevage avec cultures :				
Bovins viande & Cultures	2 106	52 %	80 844	57 %
Bovins viande & Cultures & Bovins lait & éventuellement granivores	688	17 %	21 562	15 %
Bovins viande & Cultures & Granivores	126	3 %	5 040	4 %

Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches allaitantes Source : Agreste - Recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Dispositif Inosys

Graphique 34

Principales caractéristiques des classes d'élevage de vaches allaitantes en Hauts-de-France en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Dispositif Inosys

Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches allaitantes

[1] : Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels de vaches allaitantes les plus importants pour chaque classe Inosys

Note : les valeurs de chaque indicateur sont normalisées. Par exemple le cheptel bovin moyen de chaque classe est rapporté à la valeur maximale du cheptel bovin moyen parmi les classes étudiées. Avec 248 bêtes, le cheptel bovin moyen est maximal pour la classe « Bovins laitiers & Bovins viande et/ou Granivores » : le cheptel bovin moyen de chaque classe est alors rapporté à cette valeur de 248

(seulement 48 ha pour les fermes spécialisées en bovins viande) contre plus de 100 ha pour les deux autres profils (jusqu'à 144 ha pour les fermes classées dans le profil « Bovins viande & Cultures & Bovins lait & éventuellement granivores »). La composition de la SAU est elle aussi liée à la présence d'ateliers de production végétale. La céréaliculture occupe assez logiquement une place plus importante en présence de cultures : 40 à 45 % de la sole contre moins de 15 % en l'absence d'un atelier significatif de culture. À l'inverse, les STH concentrent 20 à 30 % de la sole en présence de cultures, 62 % pour les fermes en polyélevage et 75 % pour celles spécialisées dans l'élevage de bovins viande. La présence de cultures fourragères semble davantage dépendre de la présence de vaches laitières.

La présence de cultures aux côtés

de l'élevage allaitant accroît également le niveau de vie des ménages agricoles. Le niveau de vie (*définitions*) annuel médian des personnes résidant dans un ménage avec de tels ateliers varie de 25 000 à 26 000 euros. Ce niveau de vie annuel médian est significativement plus faible dans les ménages ayant une activité de polyélevage sans culture (22 600 euros) et surtout dans ceux pratiquant l'élevage spécialisé de bovins viande (21 100 euros). Le taux de pauvreté, c'est-à-dire la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (*définitions*) est de 23 % pour la population des ménages associés à cette spécialisation, une fréquence de la pauvreté beaucoup plus importante que pour les autres classes.

... Ou la présence d'autres élevages

La présence simultanée d'un atelier significatif de vaches laitières

implique assez logiquement un cheptel bovin global plus important : 240 à 250 bovins en moyenne par ferme contre 100 à 120 en l'absence de vaches laitières (*tableau 6*).

Le cheptel de vaches allaitantes est en revanche plus élevé en l'absence de vaches laitières : autour de 40 vaches allaitantes en moyenne par ferme contre une trentaine en présence de vaches laitières.

Du point de vue de la dimension économique, l'élevage spécialisé de bovins viande se différencie nettement : 75 % des fermes sont des micros fermes ou des petites fermes. Seulement 3 % des fermes de ce profil sont de grande dimension économique. La présence additionnelle de cultures et/ou de vaches laitières accroît significativement la taille économique. C'est notamment le cas des fermes relevant des profils « Bovins viande & Cultures & Granivores » et « Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande et éventuellement granivores » où respectivement 69 % et 77 % des exploitations sont de grande dimension économique. La présence d'ateliers de granivores augmente également la dimension économique : 35 % des fermes sont de grande dimension économique lorsque les fermes associent cultures et vaches allaitantes contre 69 % lorsqu'elles élèvent aussi des granivores (sachant que ces granivores dominent dans les UGB de ces fermes).

La présence de vaches laitières est également associée à des cultures fourragères plus développées : 20 à 25 % de la sole est consacrée aux cultures fourragères. Cette part est de 13 % pour la spécialisation en bovins viande et de moins de 10 % pour les autres profils.

Tableau 6
Données de synthèse des classes d'élevage de vaches allaitantes en Hauts-de-France en 2020

Indicateurs	Fermes avec vaches allaitantes	Exploitations essentiellement spécialisées en élevage		Exploitations d'élevage avec cultures		
		Bovins viande spécialisées (sans autre élevage)	Bovins viande & Bovins lait & éventuellement granivores	Bovins viande & Cultures	Bovins viande & Cultures & Granivores	Bovins viande & Cultures & Bovins lait & éventuellement granivores
Nombre de fermes	4 024	488	346	2 106	126	688
Répartition des fermes (en %)		12	9	52	3	17
Cheptel bovin total	568 778	59 257	85 781	224 832	14 500	164 217
Répartition du cheptel bovin total (en %)		10	15	40	3	29
Cheptel bovin moyen	141	121	248	107	115	239
Nombre de vaches allaitantes	141 089	19 767	9 879	80 844	5 040	21 562
Répartition du nombre de vaches allaitantes (en %)		14	7	57	4	15
Cheptel moyen de vaches allaitantes	35	41	29	38	40	31
Part des vaches allaitantes dans le cheptel bovin total (en %)	25	33	12	36	35	13
Part des 5 principales PRA ⁽¹⁾ dans le cheptel de vaches allaitantes (en %)	35	58	79	32	46	45
SAU moyenne (en ha)	109	48	91	122	104	144
Part des STH et cultures fourragères (en %)	40	88	86	27	29	48
Part des céréales (en %)	39	10	13	46	45	38
Part des micros et petites fermes (en %)	24	75	7	19	4	2
Part des grandes fermes (en %)	40	3	49	35	69	77
Part des exploitants individuels (en %)	49	79	43	50	39	24
Part des Gaec (en %)	14	2	24	7	16	39
Ratio de vieillissement	106	251	77	104	62	49
Niveau de vie médian des ménages (en €)	24 700	21 100	22 600	25 200	25 000	26 200

Champ : exploitations élevant au moins 5 vaches allaitantes Source : Agreste - Recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Dispositif Inosys

⁽¹⁾ Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels de vaches allaitantes les plus importants de la classe Inosys ou de l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes

La classe « Bovins viande spécialisées »

À côté de ces deux axes, une classe se singularise nettement : la spécialisation en bovins viande. Comme évoqué ci-dessus, les fermes relevant de ce profil sont moins étendues (48 ha en moyenne), avec une très forte part de STH. De plus, 75 % d'entre elles sont des micros fermes ou des fermes de petite dimension économique et le niveau de vie médian est significativement plus faible (le taux de pauvreté étant corrélativement bien plus élevé).

En outre, le statut d'exploitant individuel domine largement : 79 % contre moins de 50 % pour les fermes des autres profils. Les éleveurs spécialisés sont également plus âgés. Près de 35 % sont âgés de 60 ans ou plus contre moins de 20 % pour les éleveurs des autres profils. On dénombre ainsi 251 agriculteurs

âgés de 60 ans ou plus pour 100 agriculteurs de moins de 40 ans dans cette classe de spécialisation en bovins viande. Cette proportion est bien plus faible pour les autres classes : de 49 pour « Bovins viande & Cultures & Bovins lait & éventuellement granivores » à 104 pour « Bovins viande & Cultures ».

Les enjeux en matière de vulnérabilité, de transmission et de devenir et de revenus sont ainsi bien plus prégnants pour les fermes relevant de ce profil.

Bovins viande & Cultures



80 800 vaches allaitantes

57 % du cheptel régional

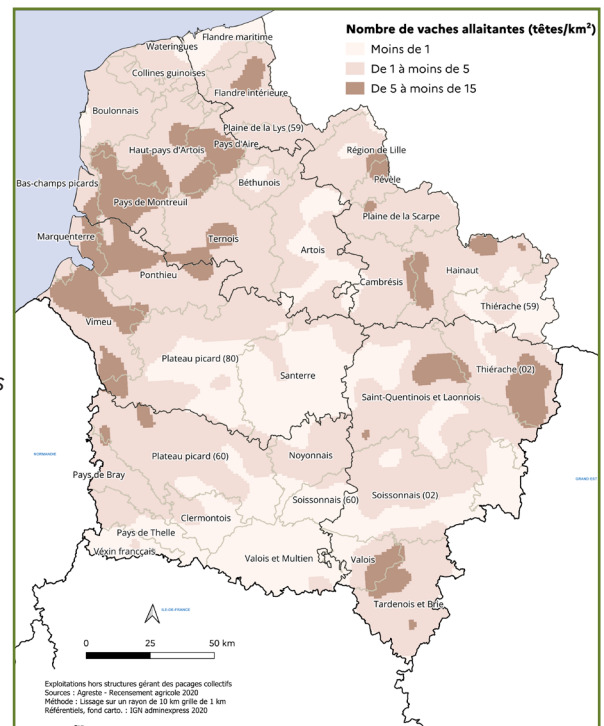


2 110 fermes

52 % des fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes



38 vaches allaitantes par ferme



Classe Inosys	Bovins viande & Cultures	Ensemble des fermes avec vaches allaitantes
Part des 5 principales PRA ⁽¹⁾ dans le cheptel de vaches allaitantes (en %)	32	35
SAU moyenne (en ha)	122	109
Part des STH et cultures fourragères (en %)	27	40
Part des céréales (en %)	46	39
Part des micros et petites fermes (en %)	19	24
Part des grandes fermes (en %)	35	40
Part des exploitants individuels (en %)	50	49
Part des Gaec (en %)	7	14
Ratio de vieillissement	104	106
Niveau de vie médian des ménages (en €)	25 200	24 700

Source : Agreste - recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Inosys Nouveau Regard

Champ : fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes

⁽¹⁾ Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels de vaches allaitantes les plus importants de la classe Inosys ou de l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes

Près de 2 110 fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes relèvent du profil « Bovins viande & Cultures » en 2020 dans les Hauts-de-France. Elles détiennent 80 800 vaches allaitantes soit 57 % du cheptel régional. La taille moyenne des troupeaux par ferme est proche de celle de l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes : 38 têtes contre 35. La présence de cultures est associée à une sole plus étendue : 122 hectares en moyenne par ferme contre 109 pour les fermes avec vaches allaitantes. Près de la moitié de leur sole agricole est dédiée à la céréaliculture, contre moins de 30 % pour les cultures fourragères et surfaces toujours en herbe. Les oléagineux, cultures industrielles et tubercules regroupent 20 % de la sole. La moitié des fermes ont le statut d'exploitation individuelle. Avec à peine 7 % des fermes, les Gaec sont deux fois moins fréquentes que pour l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes. Les micros fermes et petites fermes sont moins répandues, de même que les fermes de grande dimension économique. Près de 45 % des fermes sont en effet de taille économique intermédiaire. Enfin, le niveau de vie médian des ménages détenant une ferme classée en « Bovins viande & Cultures » est de 25 200 € par an soit 500 € de plus que les ménages possédant une ferme avec vaches allaitantes.

Bovins viande & Cultures & Granivores



5 000 vaches allaitantes
4 % du cheptel régional



130 fermes
3 % des fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes



40 vaches allaitantes par ferme



Classe Inosys	Bovins viande & Cultures & Granivores	Ensemble des fermes avec vaches allaitantes
Part des 5 principales PRA ⁽¹⁾ dans le cheptel de vaches allaitantes (en %)	46	35
SAU moyenne (en ha)	104	109
Part des STH et cultures fourragères (en %)	29	40
Part des céréales (en %)	45	39
Part des micros et petites fermes (en %)	4	24
Part des grandes fermes (en %)	69	40
Part des exploitants individuels (en %)	39	49
Part des Gaec (en %)	16	14
Ratio de vieillissement	62	106
Niveau de vie médian des ménages (en €)	25 000	24 700

Source : Agreste - recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Inosys Nouveau Regard

Champ : fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes

⁽¹⁾ Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels de vaches allaitantes les plus importants de la classe Inosys ou de l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes

Seulement 130 fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes relèvent du profil « Bovins viande & Cultures & Granivores » en 2020 dans les Hauts-de-France. Elles élèvent 5 000 vaches allaitantes soit à peine 4 % du cheptel régional. La taille moyenne des troupeaux par ferme est un peu plus élevée que celle de l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes : 40 têtes contre 35. L'élevage de ces fermes est principalement orienté vers les granivores (volailles et porcs) : ces derniers concentrent 62 % des UGB contre seulement 37 % pour les bovins. La sole moyenne des fermes est analogue à celle de l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes et la céréaliculture est un peu plus fréquente. Les oléagineux, cultures industrielles et tubercules regroupent 19 % de la sole. Les fermes de grande dimension économique dominent nettement. Enfin, le niveau de vie médian des ménages détenant une ferme classée en « Bovins viande & Cultures & Granivores » est de 25 000 € par an soit un niveau analogue à celui des ménages possédant une ferme avec vaches allaitantes.

Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande et éventuellement granivores



21 600 vaches allaitantes
15 % du cheptel régional



690 fermes
17 % des fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes



31 vaches allaitantes par ferme



Classe Inosys	Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande & éventuellement granivores	Ensemble des fermes avec vaches allaitantes
Part des 5 principales PRA ⁽¹⁾ dans le cheptel de vaches allaitantes (en %)	45	35
SAU moyenne (en ha)	144	109
Part des STH et cultures fourragères (en %)	48	40
Part des céréales (en %)	38	39
Part des micros et petites fermes (en %)	2	24
Part des grandes fermes (en %)	77	40
Part des exploitants individuels (en %)	24	49
Part des Gaec (en %)	39	14
Ratio de vieillissement	49	106
Niveau de vie médian des ménages (en €)	26 200	24 700

Champ : fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes

Source : Agreste - recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Inosys Nouveau Regard

⁽¹⁾ Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels de vaches allaitantes les plus importants de la classe Inosys ou de l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes

Près de 690 fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes relèvent du profil « Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande & éventuellement granivores » en 2020 dans les Hauts-de-France. Elles détiennent 21 600 vaches allaitantes soit 15 % du cheptel. La taille moyenne des troupeaux par ferme est un peu plus faible que celle de l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes : 31 têtes contre 35. Les UGB restent essentiellement d'origine bovine : les granivores ne représentent que 3 % des UGB. La présence de cultures est associée à une sole bien plus étendue : 144 hectares en moyenne par ferme contre 109 pour les fermes avec vaches allaitantes. Les cultures fourragères et surfaces toujours en herbe concentrent près de la moitié de la sole. Avec près de 39 % des fermes, les Gaec sont nettement surreprésentées et les exploitants individuels deux fois moins répandus. Les fermes de grande dimension économique dominant largement. Enfin, le niveau de vie médian des ménages détenant une ferme classée en « Bovins laitiers & Cultures & Bovins viande & éventuellement granivores » est de 26 200 € par an soit 1 500 € de plus que les ménages possédant une ferme avec vaches allaitantes.

Bovins viande spécialisées



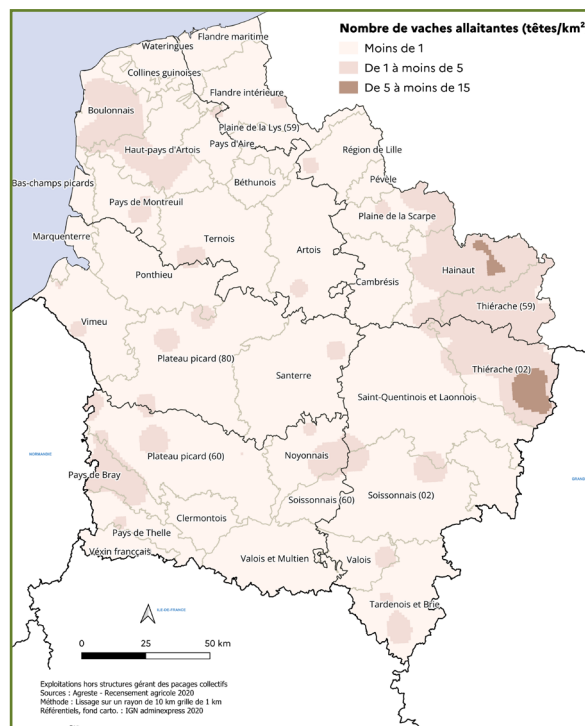
19 800 vaches allaitantes
14 % du cheptel régional



490 fermes
12 % des fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes



41 vaches allaitantes par ferme



Classe Inosys	Bovins viande spécialisées	Ensemble des fermes avec vaches allaitantes
Part des 5 principales PRA ⁽¹⁾ dans le cheptel de vaches allaitantes (en %)	58	35
SAU moyenne (en ha)	48	109
Part des STH et cultures fourragères (en %)	88	40
Part des céréales (en %)	10	39
Part des micros et petites fermes (en %)	75	24
Part des grandes fermes (en %)	3	40
Part des exploitants individuels (en %)	79	49
Part des Gaec (en %)	2	14
Ratio de vieillissement	251	106
Niveau de vie médian des ménages (en €)	21 100	24 700

Source : Agreste - recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Inosys Nouveau Regard

Champ : fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes

⁽¹⁾ Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels de vaches allaitantes les plus importants de la classe Inosys ou de l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes

Près de 490 fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes relèvent du profil « Bovins viande spécialisées » en 2020 dans les Hauts-de-France. Elles élèvent 19 800 vaches allaitantes soit 14 % du cheptel régional. Par rapport à l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes le cheptel moyen par ferme est plus important : 41 têtes contre 35. Les petites régions agricoles de la Thiérache et du Hainaut à l'Est de la région regroupent à elles seules la moitié du cheptel. En l'absence d'atelier significatif de production végétale, les fermes sont nettement moins étendues que l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes : 48 hectares contre 109. Surtout, les neuf dixièmes de leur sole agricole sont composés de cultures fourragères et de surfaces toujours en herbe. Les prairies permanentes représentent à elles seules 75 % des surfaces. Les exploitants individuels sont bien plus répandus (huit fermes sur dix), au contraire des Gaec, quasi inexistantes. En outre, les trois quarts des fermes sont des micros fermes ou des fermes de petite dimension économique contre seulement un quart de l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes. Les éleveurs sont bien plus âgés : on compte 251 éleveurs de 60 ans ou plus pour 100 éleveurs de moins de 20 ans. Ce ratio est de 106 pour l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes. Enfin, le niveau de vie médian des ménages détenant une ferme classée en « Bovins viande spécialisées » est particulièrement faible : 21 100 € par an soit 3 600 € de moins que les ménages possédant une ferme avec vaches allaitantes.

Bovins laitiers & Bovins viande et éventuellement granivores



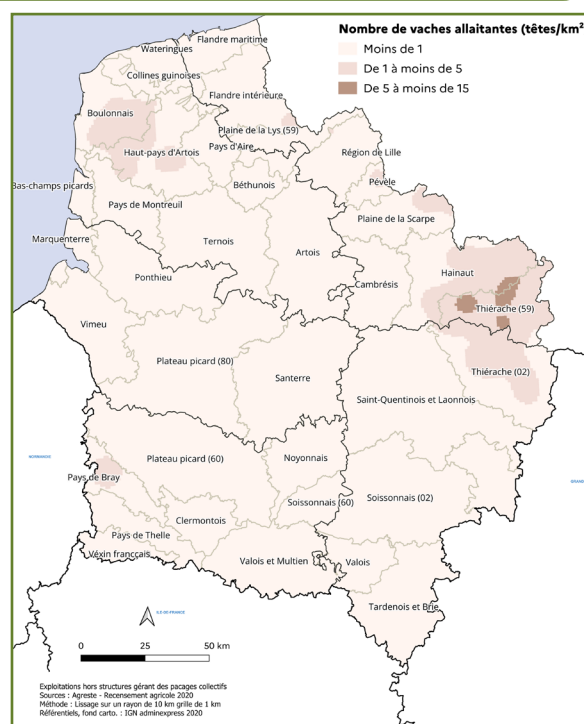
9 900 vaches allaitantes
7 % du cheptel régional



350 fermes
9 % des fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes



29 vaches allaitantes par ferme



Classe Inosys	Bovins laitiers & Bovins viande & éventuellement granivores	Ensemble des fermes avec vaches allaitantes
Part des 5 principales PRA ⁽¹⁾ dans le cheptel de vaches allaitantes (en %)	79	35
SAU moyenne (en ha)	91	109
Part des STH et cultures fourragères (en %)	86	40
Part des céréales (en %)	13	39
Part des micros et petites fermes (en %)	7	24
Part des grandes fermes (en %)	49	40
Part des exploitants individuels (en %)	43	49
Part des Gaec (en %)	24	14
Ratio de vieillissement	77	106
Niveau de vie médian des ménages (en €)	22 600	24 700

Source : Agreste - recensement agricole 2020 ; Chambre d'agriculture - Inosys Nouveau Regard

Champ : fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes

⁽¹⁾ Les 5 principales PRA sont celles avec les cheptels de vaches allaitantes les plus importants de la classe Inosys ou de l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes

Près de 350 fermes élevant au moins 5 vaches allaitantes relèvent du profil de polyélevage « Bovins laitiers & Bovins viande & éventuellement granivores » en 2020 dans les Hauts-de-France. Elles détiennent 9 900 vaches allaitantes soit 7 % du cheptel. Par rapport à l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes le cheptel moyen par ferme est moindre : 29 têtes contre 35. Les UGB restent essentiellement d'origine bovine : les granivores ne représentent que 2 % des UGB. Le cheptel est très concentré d'un point de vue spatial : les petites régions agricoles de la Thiérache et du Hainaut à l'Est de la région regroupent à elles seules 60 % du cheptel. En l'absence d'atelier significatif de production végétale, les fermes sont moins étendues que l'ensemble des fermes avec vaches allaitantes : 91 hectares contre 109. Surtout, près des neuf dixièmes de leur sole agricole sont composés de cultures fourragères et de surfaces toujours en herbe. Les prairies permanentes représentent à elles seules 62 % des surfaces. Les Gaec sont un peu plus fréquentes. Les fermes de dimension économique intermédiaire dominent et les grandes fermes sont plus répandues. Enfin, le niveau de vie médian des ménages détenant une ferme classée en « Bovins laitiers & Bovins viande & éventuellement granivores » est bien plus faible : 22 600 € par an soit 2 100 € de moins que les ménages possédant une ferme avec vaches allaitantes.

SOURCES et DÉFINITIONS

Sources

Les **recensements agricoles de 1970 à 2020** constituent la source principale de cette étude. Réalisé généralement tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions.

Les données du recensement agricole 2020 ont été enrichies avec les **données fiscales de la DGFIP et le Fichier localisé social et fiscal** (Filosofi) construit par l'Insee à partir de différentes sources de données. Cet enrichissement permet de mesurer le niveau de vie des ménages agricoles.

La **typologie Inosys Nouveau Regard** est également mobilisée. Pilotée par les Chambres d'agriculture et élaborée à partir du recensement agricole de 2020, elle regroupe les exploitations en un ensemble de profils types en fonction de la nature des activités agricoles. Elle permet une analyse approfondie de la diversité des systèmes d'exploitation agricole.

Définitions

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations agricoles. Elle permet de classer les exploitations selon leur **dimension économique**. Sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS. Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (**ou orientation technicoéconomique, Otex**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC, avec par convention 1 UC pour la 1ère personne du ménage, 0,5 par personne de plus de 14 ans et 0,3 par personne plus jeune). Il permet ainsi de comparer les ménages entre eux, indépendamment du nombre de personnes qui les constituent. Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salariée ou non) nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Ces derniers sont constitués de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution sociale généralisée (CSG), de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et d'autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. La taxe foncière n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu disponible car elle constitue selon les cas un impôt sur le capital, ou une charge déjà déduite des revenus fonciers.

Par simplification, le terme « revenu » employé dans la présente étude correspond au revenu disponible par UC également appelé niveau de vie.

Le niveau de vie d'un individu correspond au niveau de vie du ménage auquel il appartient. Ainsi, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

Le **niveau de vie médian** partage donc la population en deux ensemble : la moitié des personnes ont un niveau de vie inférieur (ce qui équivaut à « la moitié des personnes résident dans un ménage dont le niveau de vie est plus faible »), l'autre moitié ont un niveau de vie supérieur (« la moitié des personnes résident dans un ménage dont le niveau de vie est plus élevé »). La même logique s'applique pour les autres quantiles, comme le 1er décile (10 % des personnes ont un niveau de vie inférieur) et le 9ème décile (10 % des personnes ont un niveau de vie supérieur) mobilisés dans cette étude.

La mesure du niveau de vie permet d'évaluer la **pauvreté monétaire**, définie usuellement par un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian (mesuré au niveau de la France métropolitaine), soit 13 440 euros par unité de consommation en 2020. La pauvreté monétaire se définit ainsi uniquement à partir de ressources financières et d'un seuil en deçà duquel une personne est considérée comme pauvre. Elle ne tient donc pas compte d'autres dimensions, comme les privations matérielles et sociales ou le patrimoine détenu (terres, bâtiments, etc.). Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté monétaire.

Le **ratio de vieillissement** indique le nombre d'agriculteurs âgés d'au moins 60 ans pour 100 agriculteurs âgés de moins de 40 ans.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt Hauts-de-France
Service régional de l'information statistique
et économique
53 rue de la Vallée
80000 Amiens
Courriel : srise.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Björn DESMET
Directrice de la publication : Émilie HENNEBOIS
Rédacteur : David DESRIVIERRE
Composition : Virginie PELLÉ
Dépôt légal : à parution
ISSN : 2644 - 9307 -
© Agreste 2025

agreste.agriculture.gouv.fr

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

